



Notice annuelle 2023

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
8 février 2024

BOMBARDIER

NOTES

- (1) Dans la présente notice annuelle, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars américains, à moins d'indication contraire. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent différer en raison de l'arrondissement.
- (2) *Bombardier, Challenger, Challenger 350, Challenger 3500, Challenger 650, Executive, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Learjet, Learjet 75, Smart Parts, Smart Services et Smart Services Elite* sont des marques de commerce de Bombardier ou de ses filiales.
- (3) La présente notice annuelle contient des renvois à des marques de commerce de tiers afin de décrire l'environnement concurrentiel de Bombardier et le développement de ses activités.
- (4) Dans la présente notice annuelle, la mention « Bombardier » désigne, selon le contexte, la Société et ses filiales sur une base consolidée ou la Société ou encore une ou plusieurs de ses filiales. La mention « Transport » désigne l'ancien secteur isolable du transport sur rail de la Société qui a été vendu à Alstom Holdings (Alstom) le 29 janvier 2021.
- (5) L'information est présentée en date du 31 décembre 2023, à moins d'indication contraire.

TABLE DES MATIÈRES

	Notice annuelle
Énoncés prospectifs	4
Structure de l'entreprise	7
Constitution de l'émetteur	7
Filiales	7
Développement général des activités	8
Généralités	8
Historique	8
Description des activités	13
Aperçu des activités	13
Information sectorielle	16
Conventions relatives à l'utilisation de certaines technologies	17
Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)	17
Actifs incorporels	22
Ressources humaines	23
Facteurs de risque	24
Dividendes	25
Description générale de la structure du capital	26
Marché pour la négociation des titres de la Société	32
Administrateurs et membres de la haute direction	34
Poursuites judiciaires et actions réglementaires	40
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	43
Contrats importants et documents touchant les porteurs de titres	44
Intérêts des experts	46
Information sur le comité d'audit	47
Renseignements complémentaires	49
Annexe 1	50

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle contient des énoncés prospectifs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations portant sur nos objectifs, nos anticipations et nos perspectives ou prévisions à propos de divers indicateurs financiers et globaux et sources d'apport connexes, nos cibles, nos buts, nos priorités, nos marchés et nos stratégies, notre situation financière, notre performance financière, notre position sur le marché, nos capacités, notre position en regard de la concurrence, nos cotes de crédit, nos croyances, nos perspectives, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions; les perspectives de l'économie générale et les perspectives commerciales, les perspectives et les tendances d'une industrie; la valeur pour le client; la demande prévue de produits et de services; la stratégie de croissance; le développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées; les dates prévues ou fixées de la mise en service de produits et de services, des commandes, des livraisons, des essais, des délais, des certifications et de l'exécution des commandes en général; notre position en regard de la concurrence; les attentes à l'égard de la composition des revenus et du carnet de commandes; l'incidence prévue du cadre législatif et réglementaire et des procédures judiciaires; la robustesse de notre structure du capital et de notre bilan, notre solvabilité, nos liquidités et sources de financement disponibles, nos besoins financiers prévus et l'examen continu des solutions de rechange stratégiques et financières; la mise en place d'améliorations de la productivité, de gains d'efficacité opérationnelle et d'initiatives de réduction des coûts et de restructuration, ainsi que les coûts prévus s'y rapportant, les avantages attendus et le calendrier connexe; la capacité de continuer à faire croître notre entreprise et à générer des liquidités; les attentes, les objectifs et les stratégies en matière de remboursement de la dette, de refinancement à l'échéance et de réduction des coûts d'intérêts; la conformité aux clauses financières restrictives; les attentes à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur nos actions privilégiées; les intentions et les objectifs à l'égard de nos programmes, de nos actifs et de nos activités; les attentes à l'égard de la disponibilité des programmes d'aide gouvernementale; l'incidence de nouveaux événements ou l'aggravation des événements courants mondiaux d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire sur ce qui précède et l'efficacité des plans et des mesures que nous avons mis en place à cet égard; et les attentes à l'égard de la vigueur du marché, d'un ralentissement ou d'une récession économique, les pressions inflationnistes et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement.

De plus, les énoncés comportant l'expression « à notre avis » et d'autres expressions semblables reflètent nos convictions et nos opinions sur un sujet donné. Ces énoncés sont fondés sur l'information dont nous disposons en date de la présente notice annuelle. Bien que nous soyons d'avis que cette information constitue un fondement raisonnable à ces énoncés, elle peut être limitée ou incomplète. Nos énoncés ne doivent pas être interprétés comme le reflet d'une enquête exhaustive sur la totalité de l'information pertinente ou d'un examen de toute cette information. Ces énoncés sont intrinsèquement incertains, et les investisseurs sont priés de ne pas s'y fier indûment.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « devoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire », « continuer », « maintenir » ou « aligner », la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres dans la compréhension de certains éléments clés de nos objectifs, priorités stratégiques, attentes, perspectives et plans actuels, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de nos activités et de l'environnement dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est prévenu que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction formule des hypothèses et ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que nos résultats réels de périodes futures pourraient différer de façon importante des résultats prévus décrits dans les énoncés prospectifs. Bien que la

direction juge ces hypothèses raisonnables et appropriées selon l'information actuellement à sa disposition, il existe un risque qu'elles ne soient pas exactes. Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs formulés dans la présente notice annuelle comportent les hypothèses significatives suivantes : la croissance du marché de l'aviation d'affaires et l'augmentation de la part de la Société dans ce marché; la détermination appropriée et la gestion continue des économies de coût récurrentes; l'optimisation de notre portefeuille immobilier; et l'accès à des facilités de fonds de roulement selon les modalités du marché. Pour de plus amples renseignements, y compris à l'égard des autres hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle, se reporter à la rubrique Énoncés prospectifs – Hypothèses du rapport de gestion figurant dans le rapport financier de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca (« **rapport de gestion 2023** »). Compte tenu de l'incidence de l'évolution de la situation entourant les événements mondiaux nouveaux ou courants d'ordre sanitaire, géopolitique et militaire, et de la réponse connexe de la Société, des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux, qu'ils soient nationaux ou étrangers, et des organisations intergouvernementales multinationales), des autorités de réglementation, des entreprises, des fournisseurs, des clients, des contreparties et des fournisseurs de services tiers, le degré d'incertitude inhérent aux hypothèses de la Société est plus important.

Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, notons, sans s'y limiter, les risques opérationnels (tels les risques liés au développement de nouvelles activités et à la croissance; au carnet de commandes; au déploiement et à la mise en œuvre de notre stratégie, y compris la réduction des coûts, l'amélioration du fonds de roulement et les initiatives d'amélioration visant la fabrication et la productivité; au développement de nouveaux produits et services, y compris l'innovation et la disruption technologiques; à la certification de produits et services; aux pressions sur les flux de trésorerie et les dépenses en immobilisations découlant notamment du caractère saisonnier et cyclique; aux partenaires commerciaux; aux pertes découlant de sinistres et de garanties sur la performance des produits; aux préoccupations et à la réglementation liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité; à notre dépendance à l'égard d'un nombre limité de contrats, clients et fournisseurs, y compris les risques liés à la chaîne d'approvisionnement; aux ressources humaines, y compris l'accessibilité globale à une main-d'œuvre qualifiée; à la dépendance à l'égard des systèmes informatiques (y compris les vulnérabilités technologiques, les menaces à la cybersécurité et les atteintes à la protection des renseignements personnels); à la dépendance à l'égard des droits relatifs à la propriété intellectuelle et à leur protection; à la réputation; aux lacunes en matière d'examen et de perception des questions environnementales, sociales et de gouvernance; au caractère adéquat de la couverture d'assurance; à la gestion des risques; et aux questions fiscales); les risques liés au financement (tels les risques liés aux liquidités et à l'accès aux marchés financiers; aux obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts, y compris à la réalisation des stratégies de gestion de la dette et de réduction des coûts d'intérêts; aux clauses restrictives et clauses restrictives financières de conventions d'emprunt; aux régimes d'avantages de retraite; à l'exposition au risque de crédit; et à l'accessibilité de l'aide gouvernementale); les risques liés aux procédures judiciaires et réglementaires; les risques liés à la conjoncture et à la disruption économiques générales tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les ventes et les activités; les risques liés au contexte commercial (tels les risques liés à la situation financière des clients d'avions d'affaires; à la politique commerciale; à l'accroissement de la concurrence; à l'instabilité politique et aux tensions géopolitiques; aux sanctions financières et économiques ainsi qu'aux mesures de contrôle des exportations; aux changements climatiques à l'échelle mondiale et aux cas de force majeure); les risques de marché (telles les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'augmentation des prix des produits de base; et les fluctuations du taux d'inflation); et d'autres événements défavorables imprévus. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres du rapport de gestion 2023. Les facteurs mentionnés précédemment peuvent être exacerbés par des événements mondiaux nouveaux ou courants d'ordre sanitaire, géopolitique ou militaire et avoir une incidence considérablement plus grave sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société que si de tels événements n'avaient pas eu lieu.

Le lecteur est prévenu que la présente liste de facteurs pouvant influencer sur la croissance, les résultats et le rendement futurs n'est pas exhaustive et qu'il ne faudrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. D'autres

risques et incertitudes que nous ne connaissons pas ou que nous considérons comme non importants à l'heure actuelle pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans nos énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs décrits dans les présentes reflètent les attentes de la direction à la date de la présente notice annuelle et pourraient subir des modifications après cette date. À moins d'y être tenus selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous nions expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

CONSTITUTION DE L'ÉMETTEUR

Bombardier Inc. a été constituée le 19 juin 1902 par lettres patentes en vertu des lois du Canada; son existence a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) par un certificat de prorogation daté du 23 juin 1978, qui a par la suite fait l'objet de certaines modifications. Au fil des ans, la Société a déposé des clauses modificatrices afin, entre autres, de changer la structure de son capital-actions autorisé, notamment afin de modifier les droits, privilèges, restrictions et conditions attachés à ses actions et de refléter divers fractionnements à raison de deux actions pour une des actions classe A (droits de vote multiples) (« actions classe A ») et des actions classe B (droits de vote limités) (« actions à droits de vote subalternes classe B »), et un regroupement d'actions à raison de vingt-cinq pour une des actions classe A et des actions à droits de vote subalternes classe B, et elle a déposé des statuts de fusion afin de refléter diverses fusions, notamment avec des filiales et des sociétés affiliées.

Bombardier a son siège social au 400, chemin de la Côte-Vertu Ouest, Dorval (Montréal) (Québec) Canada H4S 1Y9. Le numéro de téléphone de Bombardier est le +1 514 855-5001 et son site Web est www.bombardier.com.

FILIALES

La Société exerce ses activités directement ou par l'intermédiaire de ses filiales. Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, Learjet Inc., filiale en propriété exclusive constituée sous le régime des lois du Kansas, était la seule filiale dont l'actif total représentait plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société ou dont les revenus représentaient plus de 10 % des revenus consolidés¹ de la Société. Les autres filiales de la Société, prises globalement, représentaient moins de 20 % de l'actif consolidé au 31 décembre 2023 et moins de 20 % des revenus consolidés de la Société pour l'exercice clos à cette date.

¹ Selon les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels ont été déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) le 8 février 2024.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

GÉNÉRALITÉS

Bombardier est un leader mondial en aviation, axé sur la conception, la fabrication et l'entretien d'avions d'affaires exceptionnels. Les avions des gammes *Challenger* et *Global* de Bombardier sont reconnus pour la conception de pointe de leur cabine, leurs performances et leur fiabilité. La flotte mondiale d'avions Bombardier compte plus de 5 000 avions en service auprès d'un large éventail de multinationales, de fournisseurs de vols nolisés et de programmes de multipropriété, de gouvernements ou de particuliers. Les avions Bombardier sont aussi utilisés dans le monde entier dans le cadre de missions gouvernementales et militaires spéciales faisant appel à l'expertise éprouvée de Bombardier Défense.

À partir de son siège social situé dans la région métropolitaine de Montréal, au Québec, Bombardier exploite des installations d'activités liées aux aérostructures, à l'assemblage ou à la finition au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Le solide réseau de soutien à la clientèle de l'entreprise comprend des centres de service pour avions *Learjet*, *Challenger* et *Global*, situés stratégiquement aux États-Unis et au Canada, ainsi qu'au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Suisse, en Autriche, aux Émirats arabes unis, à Singapour, en Chine, et en Australie.

HISTORIQUE

Les principaux développements commerciaux de la Société et ses transactions les plus importantes au cours des trois dernières années sont décrits ci-après.

Faits saillants de l'exercice 2021

Le 29 janvier 2021, Bombardier a annoncé la clôture de la vente de son secteur Transport à Alstom.

Le 11 février 2021, Bombardier a annoncé qu'elle délaierait la production des appareils *Learjet* à la fin de l'année, mais qu'elle continuera à offrir des services d'entretien et de soutien à l'égard de la flotte d'avions *Learjet* qui compte près de 2 000 appareils.

Le 5 avril 2021 et le 19 avril 2021, Bombardier a annoncé que, par suite de son offre publique de rachat, elle avait procédé au rachat i) de ses billets de premier rang 8,750 % échéant en 2021 d'un capital global de 955 552 000 \$ et de 913 000 \$, ii) de ses billets de premier rang 5,750 % échéant en 2022 d'un capital global de 315 754 000 \$ et de 3 043 000 \$, et iii) de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023 d'un capital global de 225 000 000 \$ et de 1 142 000 \$.

Le 21 avril 2021, Bombardier a annoncé l'ouverture d'une nouvelle escale de maintenance en piste à l'aéroport de Genève, en Suisse.

Le 26 avril 2021, Bombardier a annoncé la nomination d'Ève Laurier au poste de vice-présidente, Communications, affaires publiques et marketing, avec prise d'effet à la mi-mai. Ève relève d'Éric Martel, président et chef de la direction, et remplace Mike Nadolski.

Le 3 mai 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait entrepris des sollicitations de consentements relativement à ses billets de premier rang ou débetures en circulation après avoir reçu, le 22 avril 2021, une lettre des conseillers juridiques d'un porteur de billets de premier rang 7,45 % échéant en 2034 (billets échéant en 2034) alléguant que les dessaisissements d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme de biréacteurs régionaux et sa division Aérostructures (Transactions), constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2034. En date du 21 mai 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait reçu les consentements requis de la part des porteurs de ses billets de premier

rang 6,000 % échéant en 2022, de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023, de ses billets de premier rang 7,500 % échéant en 2024, de ses billets de premier rang 7,500 % échéant en 2025, de ses billets de premier rang 7,875 % échéant en 2027, de ses billets échéant en 2034 et de ses débentures 7,35 % échéant en 2026.

Le 12 mai 2021, Bombardier a annoncé l'achat par Airshare de trois appareils *Challenger 350*, avec des options sur 17 autres avions d'affaires.

Le 17 mai 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait procédé au remboursement intégral de ses billets de premier rang 6,125 % échéant le 15 mai 2021 au moyen de ses liquidités disponibles, la libérant ainsi de toute obligation à leur égard. Le montant du remboursement s'est élevé à 426 663 291 € et couvrait le capital impayé et les intérêts courus.

Le 18 mai 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait procédé à l'émission et à la vente, à un investisseur qualifié institutionnel, de ses billets de premier rang 7,45 % échéant en 2034 d'un capital global de 260 000 000 \$ à un prix d'achat à la valeur nominale.

Le 2 juin 2021, Bombardier a annoncé la signature d'une entente entre sa filiale Learjet Inc. et les Forces aériennes américaines au soutien du programme Battlefield Airborne Communications Node. L'entente prévoyait une commande ferme immédiate pour un appareil *Global 6000*, et jusqu'à concurrence de cinq autres appareils *Global 6000*.

Le 8 juin 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait conclu avec succès son placement de billets de premier rang d'un capital global de 1 200 000 000 \$ échéant en 2026, comportant un coupon de 7,125 % par année et vendus à 100,00 % de leur valeur nominale.

Le 17 juin 2021 et le 2 juillet 2021, Bombardier a annoncé que par suite de son offre publique de rachat, elle avait procédé au rachat i) de ses billets de premier rang 5,750 % échéant en 2022 d'un capital global de 88 364 000 \$ et d'un capital global de 939 000 \$, ii) de ses billets de premier rang 6,000 % échéant en 2022 d'un capital global de 210 183 000 \$ et d'un capital global de 434 000 \$, et iii) de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023 d'un capital global de 489 937 000 \$.

Le 30 juin 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait obtenu une commande ferme visant 10 avions d'une valeur totale de 451,8 millions \$ d'après les prix affichés de 2021.

Le 2 juillet 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait racheté la totalité de ses billets de premier rang 8,750 % échéant en 2021 en circulation.

Le 6 juillet 2021, Bombardier a annoncé le lancement du programme d'avions d'occasion certifiés Bombardier offrant aux clients des produits d'occasion, chaque avion d'occasion certifié Bombardier étant couvert par une garantie exclusive du constructeur d'une durée d'un an.

Le 22 juillet 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait racheté ses billets de premier rang 6,00 % échéant en 2022 en circulation d'un capital de 475 000 000 \$ et qu'elle avait racheté la totalité de ses billets de premier rang 5,750 % échéant en 2022 en circulation.

Le 12 août 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait conclu avec succès son placement de billets de premier rang d'un capital global de 750 000 000 \$ échéant en 2028, comportant un coupon de 6,000 % par année et vendus à 100,00 % de leur valeur nominale.

Le 13 septembre 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait racheté la totalité de ses billets de premier rang 6,00 % échéant en 2022 et de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023 en circulation.

Le 14 septembre 2021, Bombardier a lancé le nouvel appareil *Challenger 3500*, dont la mise en service est prévue au cours du deuxième semestre de 2022.

Le 20 septembre 2021, Bombardier a annoncé le retour de son titre dans l'indice composé S&P/TSX.

Le 30 septembre 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait obtenu une commande ferme visant 20 biréacteurs d'affaires *Challenger 3500* de la part d'un client préférant garder l'anonymat, commande qui représente une valeur de 534 millions \$ d'après les prix affichés de 2021.

Le 12 octobre 2021, Bombardier a annoncé la signature d'un protocole d'entente avec Signature Flight Support pour établir une relation à plusieurs volets afin de créer une série de nouveaux services, où Signature Flight Support est désignée comme fournisseur privilégié de services de concierge aux centres de service de Bombardier situés aux États-Unis et en Europe, et améliorer l'expérience de service des clients puisque l'équipe d'intervention mobile Bombardier et ses capacités connexes seront disponibles dans divers sites de Signature aux États-Unis et en Europe.

Faits saillants de l'exercice 2022

Le 1^{er} février 2022, Bombardier a annoncé avoir reçu une lettre des conseillers juridiques de certains porteurs de billets échéant en 2034 et a appris que ces porteurs avaient également déposé une plainte devant la Cour suprême de l'État de New York, réaffirmant les réclamations formulées en avril 2021 selon lesquelles les dessaisissements d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme de biréacteurs régionaux et sa division Aérostructures, constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2034 et alléguant également que les mesures prises par la Société en mai 2021 pour répondre aux questions soulevées dans la lettre d'avril 2021 ont violé les droits de ces porteurs.

Le 15 février 2022, Bombardier a annoncé avoir émis des avis de rachat partiel visant certains billets de premier rang en circulation et le 17 mars 2022, elle a annoncé avoir mené à bien le rachat partiel de ses billets de premier rang 7,500 % échéant en 2024 d'un capital de 200 millions \$ en circulation et de ses billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 d'un capital de 200 millions \$ en circulation.

Le 25 mars 2022, Bombardier a annoncé qu'elle demanderait, à sa prochaine assemblée des actionnaires, l'autorisation d'effectuer des regroupements d'actions visant ses actions classe A et ses actions à droits de vote subalternes classe B. Ces regroupements d'actions seraient réalisés selon un ratio se situant dans une fourchette allant de 10 pour 1 à 30 pour 1 et devant être choisi par le conseil d'administration de la Société. Le 6 mai 2022, ayant obtenu l'autorisation requise à l'assemblée des actionnaires tenue le 5 mai 2022, Bombardier a annoncé que le conseil d'administration de la Société avait approuvé l'opération de regroupement visant les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B émises et non émises de la Société selon un ratio de regroupement de 25 pour 1 (regroupement d'actions). Tel qu'il a été annoncé le 9 juin 2022, le regroupement d'actions a pris effet le 13 juin 2022.

Le 19 avril 2022, Bombardier a annoncé que Wichita, au Kansas, accueillerait la division Bombardier Défense nouvellement renommée, ce qui témoigne de l'expansion stratégique de la division Avions spécialisés de la Société. Bombardier a également annoncé de nouvelles commandes fermes de son avion *Global 6000*, en version modifiée, dans le cadre d'une commande d'une valeur potentielle de 465 millions \$ des Forces aériennes des États-Unis en appui au programme Battlefield Airborne Communications Node. Bombardier a également annoncé l'empreinte croissante de ses activités à Wichita, ayant doublé la taille de son centre de service et entrepris de recruter activement des effectifs conformément à son engagement profond envers la création d'emplois à Wichita et la diversification de ceux-ci.

Le 25 avril 2022, Bombardier a annoncé qu'elle avait reçu d'Alstom S.A. un avis selon lequel cette dernière demande l'arbitrage devant la Chambre de commerce internationale aux termes de l'entente relative à la vente par Bombardier de son secteur Transport le 29 janvier 2021.

Le 5 mai 2022, Bombardier a annoncé la nomination de Ji-Xun Foo à son conseil d'administration.

Le 23 mai 2022, Bombardier a présenté le nouvel avion *Global 8000*, dont la mise en service est prévue en 2025.

Le 24 mai 2022, Bombardier a annoncé l'expansion de son escale de maintenance en ligne à l'aéroport du Bourget, près de Paris, afin d'accroître ses services de maintenance et de réparation pour les clients européens.

Le 13 juin 2022, Bombardier a annoncé le lancement d'une offre publique de rachat au comptant visant certains billets de premier rang en circulation, et le 28 juin 2022, Bombardier a annoncé que compte tenu des billets de premier rang déposés jusque-là, elle procéderait au rachat i) de billets de premier rang 7,875 % échéant en 2027 d'un capital global de 77 656 000 \$, ii) de billets de premier rang 7,500 % échéant en 2024 d'un capital global de 290 041 000 \$ et iii) de billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 d'un capital global de 5 434 000 \$.

Le 30 juin 2022, Bombardier a annoncé l'ouverture de son centre de service nouvellement transformé de Singapour.

Le 20 septembre 2022, Bombardier a annoncé la mise en service de l'avion d'affaires *Challenger 3500*.

Le 27 septembre 2022, Bombardier a annoncé l'ouverture de son nouveau centre de service de Melbourne situé à l'aéroport d'Essendon Fields à Melbourne, en Australie.

Le 17 octobre 2022, Bombardier a annoncé avoir conclu une entente pluriannuelle avec Signature Aviation pour l'achat de quantités de carburants d'aviation durables (SAF), au moyen du système « réserver et réclamer », couvrant toutes les opérations aériennes de Bombardier à compter de janvier 2023.

Le 31 octobre 2022, Bombardier a annoncé l'inauguration officielle de son nouveau centre de service de Miami-Opa Locka, lequel est situé à l'aéroport d'affaires de Miami-Opa Locka (OPF) dans le comté de Miami-Dade, en Floride.

Le 4 novembre 2022, Bombardier a annoncé le lancement d'une offre publique de rachat au comptant visant certains billets de premier rang en circulation, et le 21 novembre 2022, Bombardier a annoncé que compte tenu des billets de premier rang déposés jusque-là, elle procéderait au rachat i) de billets de premier rang 7,500 % échéant en 2024 d'un capital global de 80 930 000 \$ et ii) de billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 d'un capital global de 118 753 000 \$.

Le 28 novembre 2022, Bombardier a annoncé que sa division Bombardier Défense commencera à effectuer des modifications structurelles à l'avion *Global 6000* dans le cadre de la prochaine phase de son contrat visant à soutenir Lufthansa Technik dans sa participation au programme PEGASUS chapeauté par HENSOLDT pour les Forces armées allemandes.

Le 29 novembre 2022, Bombardier a annoncé que son client NetJets, qui possède une flotte d'avions, exploitera une flotte de 24 avions *Global 8000*, qui comprend une nouvelle commande ferme de quatre avions *Global 8000*, d'une valeur de 312 millions \$ d'après les prix affichés en 2022, huit conversions d'avions Bombardier dont les commandes ont déjà été passées et les avions Bombardier déjà commandés ou en service.

Le 30 novembre 2022, Bombardier a annoncé l'inauguration de son centre de service agrandi de Londres - Biggin Hill, situé à l'aéroport Biggin Hill de Londres.

Le 6 décembre 2022, Bombardier a annoncé des plans pour la construction d'un nouveau centre de service à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis.

Faits saillants de l'exercice 2023

Le 17 janvier 2023, Bombardier a annoncé avoir émis un avis conditionnel de rachat visant la totalité de ses billets de premier rang 7,500 % échéant en 2024 en circulation, et le 16 février 2023, elle a annoncé avoir procédé au rachat de la totalité de ses billets de premier rang 7,500 % échéant en 2024 en circulation.

Le 17 janvier 2023, Bombardier a annoncé le lancement d'une offre publique de rachat visant ses billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 en circulation, et le 14 février 2023, elle a annoncé que compte tenu des billets de premier rang déposés jusque-là, elle procéderait au rachat de billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 d'un capital global de 258 699 000 \$ US.

Le 20 janvier 2023, Bombardier a annoncé qu'elle avait conclu avec succès son placement de billets de premier rang d'un capital global de 750 000 000 \$ US échéant en 2029, comportant un coupon de 7,50 % par année et vendus à 100,00 % de leur valeur nominale.

Le 6 février 2023, Bombardier a annoncé la nomination d'Éric Filion au poste de vice-président exécutif, Programmes et chaîne d'approvisionnement avec prise d'effet le 20 février 2023.

Le 14 février 2023, Bombardier a annoncé avoir émis un avis de rachat partiel visant ses billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 d'un capital de 500 000 000 \$ en circulation, et le 17 mars 2023, elle a annoncé avoir mené à bien le rachat partiel de ses billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 d'un capital de 500 000 000 \$.

Le 27 avril 2023, Bombardier a annoncé la nomination de Rose Damen à son conseil d'administration.

Le 2 mai 2023, Bombardier a publié des déclarations environnementales de produit pour les avions *Global 5500* et *Global 6500*, et ceux-ci représentent maintenant, de concert avec les avions *Global 7500* et *Challenger 3500*, les seuls avions d'affaires au monde pour lesquels une déclaration environnementale a été publiée.

Le 3 juillet 2023, Bombardier a annoncé avoir conclu la transaction visant à acquérir les actifs et activités de systèmes de câblage électrique et d'interconnexion (EWIS) de Latécoère à Querétaro, au Mexique.

Le 19 juillet 2023, Bombardier a annoncé la livraison du sixième avion *Global 6000* suivie de la livraison, le 12 novembre 2023, du septième avion *Global 6000*, au fournisseur de défense suédois Saab. Cet avion, prêt à être transformé par Saab dans le cadre de sa solution aéroportée de contrôle et de détection précoce connue sous le nom de GlobalEye, s'ajoute à la Force aérienne suédoise.

Le 26 juillet 2023, Bombardier a annoncé que la société d'aviation privée Airshare, de Kansas City, s'est engagée à commander jusqu'à 20 autres avions *Challenger 3500*.

Le 12 septembre 2023, Bombardier a annoncé son inclusion dans le classement TSX30 de 2023 de la Bourse de Toronto.

Le 3 octobre 2023, Bombardier a annoncé qu'elle avait élargi son offre de programmes facturés à l'heure de vol en lançant le programme *Smart Services Elite*, soit le programme facturé à l'heure de vol le plus complet offrant une prévisibilité budgétaire à l'égard des coûts de maintenance et de pièces d'avion essentiels.

Le 17 octobre 2023, Bombardier a annoncé l'acquisition par AB Jets de trois avions *Challenger 3500* de Bombardier, assortie d'une option contractuelle de commander un quatrième au plus tard à la fin de 2023.

Le 23 octobre 2023, Bombardier a annoncé la livraison du septième avion *Global 6000* aux Forces aériennes des États-Unis (USAF) aux termes de leur programme Battlefield Airborne Communications Node (BACN).

Le 6 novembre 2023, Bombardier a annoncé le lancement d'une offre publique de rachat visant le rachat au comptant i) de billets de premier rang 7,125 % échéant en 2026 en circulation d'un capital global de 200 000 000 \$ US et ii) de billets de premier rang 7,875 % échéant en 2027 en circulation d'un capital global de 160 000 000 \$ US, et, le 21 novembre 2023, Bombardier a annoncé qu'elle procéderait au rachat des billets validement déposés jusque-là.

Le 6 novembre 2023, Bombardier a annoncé avoir émis un avis conditionnel de rachat visant la totalité de ses billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 en circulation, et le 6 décembre 2023, elle a annoncé avoir procédé au rachat de la totalité de ses billets de premier rang 7,50 % échéant en 2025 en circulation d'un capital global de 380 000 000 \$ US.

Le 17 novembre 2023, Bombardier a annoncé qu'elle avait conclu avec succès son placement de billets de premier rang d'un capital global de 750 000 000 \$ US échéant en 2030, comportant un coupon de 8,750 % par année et vendus à 100,00 % de leur valeur nominale.

Le 22 décembre 2023, Bombardier a annoncé avoir reçu une commande ferme pour 12 avions *Challenger 3500*, d'une valeur de 326,4 millions \$ US en fonction des prix affichés.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

APERÇU DES ACTIVITÉS

Comme il est indiqué à la section intitulée « Développement général des activités – Historique », Bombardier a conclu la vente de son secteur Transport à Alstom le 29 janvier 2021. L'aperçu des activités figurant dans les présentes tient compte de la réalisation de cette vente, de sorte que la Société est désormais une entreprise axée sur l'aviation d'affaires.

Le portefeuille de biréacteurs de la Société comprend divers modèles d'avions intermédiaires et à large fuselage, y compris des avions d'occasion, équipés des plus récentes améliorations en matière de sécurité et de cabine grâce à notre nouveau programme d'avions d'occasion certifiés ainsi que diverses plateformes d'avions équipés en vue d'un usage spécialisé. Nous offrons également des services après-vente aux clients, lesquels englobent la maintenance, les pièces et l'offre *Smart Services* ainsi que le soutien à la clientèle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Bombardier conçoit, développe, fabrique et commercialise deux gammes de biréacteurs d'affaires (*Global* et *Challenger*), constituées de plusieurs avions à large fuselage et avions intermédiaires, et adapte diverses plateformes d'avions en vue d'un usage spécialisé, notamment des fonctions de surveillance et de reconnaissance ainsi que le transport médical et de dignitaires par l'intermédiaire de Bombardier Défense. Bombardier a également mis en place un réseau de centres de service après-vente et de soutien, y compris des centres de service aux États-Unis, en Europe et en Asie-Pacifique ainsi que des équipes d'intervention mobile et une disponibilité de pièces d'avions soutenue par des installations vouées aux pièces, y compris des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation à l'échelle mondiale.

La gamme d'avions *Global* (catégorie des biréacteurs d'affaires de grande taille) comprend les avions *Global 5000*, *Global 5500*, *Global 6000*, *Global 6500* et *Global 7500* ainsi que l'avion *Global 8000*, qui a été dévoilé le 23 mai 2022 et dont la mise en service est prévue en 2025.

La gamme d'avions *Challenger* (catégorie des biréacteurs d'affaires intermédiaires) comprend l'avion *Challenger 3500*, qui a été mis en service le 20 septembre 2022, et *Challenger 650*.

Bombardier a décidé de mettre fin à la production des avions *Learjet*, comme elle l'avait annoncé en février 2021, afin de se concentrer sur ses gammes d'avions *Challenger* et *Global* plus rentables et d'accélérer l'expansion de son entreprise de service à la clientèle. Le dernier nouvel avion *Learjet* a été livré au cours du premier trimestre de 2022.

Par l'intermédiaire de Bombardier Défense, sa division d'avions spécialisés, Bombardier répond également aux besoins de gouvernements et d'autres fournisseurs de missions spéciales de par le monde en adaptant ses biréacteurs de premier plan pour couvrir un large éventail de types de mission, notamment des fonctions de surveillance et de reconnaissance, d'assistance humanitaire urgente, d'évacuation médicale et de transport de personnalités. Les solutions offertes vont des forfaits clés en main comprenant l'ensemble des activités de conception, de construction, d'essais et de certification jusqu'au soutien d'ingénierie spécialisé et à la supervision technique de projets spécifiques aux clients. Bombardier a réussi à fournir des plateformes de choix dans le cadre d'opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) et est en voie de devenir le fournisseur de services par excellence des forces armées de nombre de pays et d'alliés étrangers.

En juillet 2021, Bombardier a élargi son offre d'avions d'occasion avec le lancement de son programme d'avions d'occasion certifiés. Pour les acheteurs qui recherchent une expérience « digne d'un avion neuf », le programme d'avions d'occasion certifiés leur propose un produit d'occasion de grand calibre et équipé des plus récentes améliorations en matière de sécurité et de cabine, tout en offrant aux clients l'expérience associée à la livraison

d'un avion neuf. Tout comme les avions neufs Bombardier, chaque avion d'occasion certifié est couvert par une garantie exclusive du constructeur d'une durée d'un an qui s'étend au soutien opérationnel pendant la première année.

Par l'intermédiaire de son groupe Service à la clientèle, Bombardier offre des services de maintenance, des services de pièces et le programme *Smart Services* ainsi qu'un soutien à la clientèle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les services de maintenance comprennent des capacités à l'échelle mondiale de maximiser les maintenances prévues et fournir des forfaits de services à valeur ajoutée, notamment des services de remise à neuf et de modification d'avions d'affaires et des services de réparation et de révision de composants. Les offres *Smart Parts*, *Smart Services* et *Smart Services Elite* comprennent la fourniture de pièces approuvées par le fabricant assorties d'une garantie de deux ans, la meilleure de l'industrie, des réparations de pièces de clients qui sont des propriétaires-utilisateurs et un portefeuille croissant de plans innovateurs de facturation par heure de vol et de maintenance pour les avions *Learjet*, *Challenger* et *Global*. Les options comprennent l'offre *Smart Services*, qui peut être adaptée pour comprendre l'inspection du train d'atterrissage et des services de maintenance imprévus, entre autres choses. Le soutien à la clientèle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 est assuré par des centres de réponse à la clientèle ouverts 24 heures sur 24, des outils améliorés de service en ligne, un service à la clientèle en matière d'ingénierie, des équipes d'intervention mobile, des services de réparations structurelles, des publications techniques et du soutien à la mise en service.

Bombardier compte des sites de production et d'ingénierie au Canada (Montréal et Toronto), aux États-Unis (Wichita et Red Oak) et au Mexique (Querétaro) et un réseau international de service et de soutien dans plusieurs pays de par le monde. Les activités exercées dans ces sites vont de la fabrication et l'assemblage de composants et de pièces d'avion à l'assemblage final d'avions, à leur aménagement intérieur, à leur peinture et aux activités préparatoires au vol.

Catégories de marché

Il est possible d'obtenir des renseignements sur les produits et services offerts par Bombardier sous la section intitulée « Profil » du rapport de gestion de la Société inclus dans son rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca (« **rapport de gestion 2023** »); cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

Principaux marchés

Les clients de Bombardier, surtout des propriétaires-exploitants de l'aviation civile et des prestataires de services aéronautiques, sont établis dans le monde entier. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la plus grande part de ses revenus ont été générés en Amérique du Nord. Le marché européen arrivait au deuxième rang pour ce qui est des revenus générés, tandis que le marché constitué en Asie-Pacifique se classait au troisième rang. Par l'intermédiaire de Bombardier Défense, sa division d'avions spécialisés, Bombardier répond également aux besoins de gouvernements et d'autres fournisseurs de missions spéciales de par le monde en adaptant ses biréacteurs de premier plan pour couvrir un large éventail de types de mission, notamment des fonctions de surveillance et de reconnaissance, d'assistance humanitaire urgente, d'évacuation médicale et de transport de personnalités. De plus, Bombardier fournit des services après-vente aux clients, lesquels englobent la maintenance, les pièces et l'offre *Smart Services* ainsi que le soutien à la clientèle.

Méthodes de distribution

Les avions commandés par les clients sont livrés par la Société ou ses filiales. L'ensemble de la commercialisation des produits de la Société s'effectue par l'intermédiaire de son siège social situé dans la grande région de

Montréal, au Québec. Les ventes des produits de la Société (autres que les avions) sont effectuées par l'intermédiaire de divers bureaux de la Société ou de ses filiales. Pour les Amériques, ceux-ci comprennent des bureaux situés à Dorval, à Dallas et à Wichita. Pour l'Asie-Pacifique, l'Afrique et le Moyen-Orient, ceux-ci comprennent des bureaux situés à Dubaï, à Singapour et à Hong Kong. Les pièces sont disponibles à partir de deux plaques tournantes principales de distribution de pièces situées à Chicago et à Francfort auxquelles s'ajoutent des entrepôts régionaux à San Luis Obispo (Californie), à Hong Kong, à Singapour et à Dubaï. Des services de maintenance sont également offerts par l'intermédiaire des centres de service situés aux États-Unis, en Europe et en Asie-Pacifique, y compris des installations détenues en coentreprise en Chine, ainsi que par l'intermédiaire de diverses escales de maintenance en piste et d'établissements de service agréés externes dans le monde entier.

Concurrence

En outre, Bombardier fait face à une vive concurrence de la part d'une variété de concurrents, notamment d'entreprises mondiales disposant d'un vaste portefeuille de produits et de services et de concurrents régionaux ayant une offre de produits plus limitée, comprenant principalement Gulfstream, Dassault, Textron (avions Cessna) et Embraer, pour ce qui est de la fabrication des appareils, et Duncan Aviation et West Star Aviation, pour ce qui est du secteur des services après-vente.

Parts de marché estimatives en fonction du nombre de livraisons d'avions et des revenus

Pour la période de trois ans close le 31 décembre 2023, Bombardier a conquis une part de marché de 24 %, occupant ainsi le premier rang sur le marché, en fonction du nombre de livraisons d'avions d'affaires¹.

¹ Source : Selon les estimations de Bombardier, l'information publique des concurrents, les rapports sur les livraisons de la General Aviation Manufacturers Association (GAMA), Ascend Flight Global et les prix affichés du magazine *Business and Commercial Aviation*.

Pour la période de trois ans close le 31 décembre 2023, Bombardier a conquis une part de marché de 35 %, occupant ainsi le deuxième rang sur le marché, en fonction des revenus².

² Source : Selon les estimations de Bombardier, l'information publique des concurrents, les rapports sur les livraisons de la GAMA, Ascend Flight Global et les prix affichés du magazine *Business and Commercial Aviation*.

La rubrique « Résultats opérationnels consolidés » du rapport de gestion 2023 de la Société, qui est intégrée par renvoi dans les présentes, contient de l'information sur les revenus tirés des produits et services pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.

Nouveaux produits et développement de produits

De l'information sur les nouveaux produits et le développement de produits de Bombardier est disponible dans la section intitulée « Résultats opérationnels consolidés – Développement de produits » du rapport de gestion 2023 de la Société; cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

Méthodes de production

Les produits de la Société sont fabriqués dans ses sites de production au Canada (Montréal et Toronto), aux États-Unis (Wichita et Red Oak) et au Mexique (Querétaro). Les activités exercées dans ces sites vont de la fabrication et l'assemblage de composants et de pièces d'avion aux modifications importantes touchant le fuselage, à l'assemblage final d'avions, à leur aménagement intérieur, à leur peinture et aux activités préparatoires au vol.

Les matières premières, les composants, les articles et les systèmes requis pour fabriquer les avions et les composants des aérostructures et des systèmes proviennent de différents fournisseurs dans le monde et varient d'un produit à l'autre. La majorité de ces matières, composants et systèmes proviennent de fournisseurs avec lesquels Bombardier a conclu des contrats à long terme. Bombardier cherche à établir des relations à long terme avec d'importants fournisseurs directs et indirects pour la livraison de matériaux, de principaux systèmes et de composants afin de construire et de livrer des avions et de fournir aux clients les services connexes. Dans sa chaîne d'approvisionnement, Bombardier a établi des relations avec des fournisseurs dans le monde entier en matière de production, de produits et services indirects et dans le domaine de l'après-vente.

Caractère cyclique

De par sa nature, notre activité est cyclique et exige des investissements très imposants. Dans le cours normal de nos activités, la structure et la durée de nos programmes de développement de produits nécessitent que nous investissions massivement dans l'ingénierie, le développement et la production pendant de nombreuses années avant que les livraisons soient faites et que le produit commence à générer des flux de trésorerie. En outre, nous devons engager régulièrement des dépenses en immobilisations pour, notamment, entretenir l'équipement, accroître l'efficacité opérationnelle, développer et concevoir de nouveaux produits, améliorer les produits et services existants, investir dans de nouvelles technologies et les développer et maintenir un nombre important d'employés hautement compétents. Notre capacité de négocier avec nos clients et de toucher des avances et des paiements progressifs constitue donc un élément important de notre gestion de trésorerie et de fonds de roulement.

Les sous-rubriques « Flux de trésorerie et dépenses en immobilisations » et « Caractères saisonnier et cyclique des résultats financiers », qui se trouvent sous la section intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2023 de la Société et sont intégrées par renvoi dans les présentes, contiennent de l'information supplémentaire au sujet de la nature cyclique de nos activités.

Employés et compétences ou connaissances spécialisées

Société d'envergure mondiale, Bombardier compte 18 100 employés répartis dans 14 pays et représentant plus de 100 nationalités. Elle s'efforce de créer une culture axée sur la diversité et l'inclusion partout où elle exerce ses activités. Au 31 décembre 2023, les effectifs au Canada représentaient environ 65 % des effectifs totaux, soit 11 700 employés, dont environ 53 % étaient couverts par des conventions collectives. La Société appuie un système fondé sur le mérite pour la nomination de personnes devant occuper des postes clés, tout en souscrivant à une culture axée sur la diversité et l'inclusion. La Société s'engage à choisir les meilleurs candidats pour son entreprise. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour atteindre l'équilibre voulu sur le plan des compétences, de l'expérience et des connaissances de la Société et de l'industrie en général et respecter notre stratégie en matière de diversité.

La sous-rubrique « Effectifs » qui se trouve sous la section intitulée « Résultats opérationnels consolidés » et la sous-rubrique « Ressources humaines (y compris les conventions collectives) » qui se trouve sous la section intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2023 de la Société, lesquelles sous-rubriques sont intégrées par renvoi dans les présentes, contiennent de l'information au sujet de nos effectifs.

INFORMATION SECTORIELLE

La Société est regroupée dans un secteur isolable qui conçoit, développe, fabrique et commercialise deux gammes d'avions d'affaires (*Challenger* et *Global*) dans les catégories des avions de moyenne à grande taille. La Société offre également du soutien après-vente pour ces deux avions, ainsi que pour la gamme d'avions *Learjet*. La Société a établi un réseau de centres de service après-vente et de soutien, y compris des centres de service, des

équipes d'intervention mobile, et fournit une disponibilité de pièces d'avions soutenue par des installations vouées aux pièces, incluant des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation de par le monde.

Pour de l'information sur les revenus de la Société répartis par pays (selon l'emplacement du client) et les revenus par catégorie, il y a lieu de se reporter à la note 4 « Information sectorielle » afférente aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui ont été déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) le 8 février 2024. Cette note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

CONVENTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES TECHNOLOGIES

Bombardier exerce certaines activités en vertu de conventions permettant à la Société d'utiliser certaines données et informations techniques relatives à des produits ou à des technologies développés par des tiers. Une convention importante a été conclue le 22 décembre 1986 (convention CFC), avec Cartierville Financial Corporation Inc. (CFC), détenue elle-même par le gouvernement fédéral du Canada, en vertu de laquelle Canadair Limitée avait obtenu une licence lui conférant le droit d'utiliser et d'exploiter la technologie relative à la conception de l'avion *Challenger* et d'utiliser et d'intégrer cette technologie pour la fabrication, le développement, les essais, la vente, la distribution, la maintenance et le soutien d'avions *Challenger* et de tout autre produit connexe dans le monde entier. La Société (à titre de successeur aux droits de Canadair Limitée) a l'option de renouveler la convention CFC pour trois autres durées successives de 21 ans chacune, et la première de ces options a été exercée au cours de l'exercice 2007.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Approche en matière de durabilité

La Société place la durabilité au cœur de sa stratégie d'entreprise et s'est fermement engagée à connaître un avenir durable et financièrement résilient. La Société a pour vision d'être le leader de l'aviation d'affaires durable en offrant les produits les plus évolués et les plus responsables sur le plan environnemental grâce à ses employés créatifs, diversifiés et engagés. En 2021, la Société a publié son plan ESG qui est axé sur onze domaines : empreinte environnementale, aviation durable, santé et sécurité, diversité et inclusion, engagement des employés, satisfaction des clients, protection des données, communautés, conseils d'administration et comités, éthique et conformité de même que chaîne d'approvisionnement responsable. Ce plan ESG s'articule autour des principes auxquels adhère la Société en matière de durabilité : engagement, ambition, détermination et transparence.

En 2007, Bombardier a signé le Pacte mondial des Nations Unies, la plus importante initiative au monde dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise et du développement durable et a publié sa première feuille de route en matière de développement durable. Depuis, elle a continué à mettre en œuvre des mesures de développement durable et à présenter des rapports sur ses progrès. La Société est engagée à promouvoir activement les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de la personne, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, au moyen de ses stratégies, politiques et procédures et dans l'ensemble de ses activités. À titre de signataire, Bombardier adhère également aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies et concentre ses initiatives et activités sur sept d'entre eux plus particulièrement :

- Objectif n° 4 : Éducation de qualité;
- Objectif n° 5 : Égalité entre les sexes;

- Objectif n° 8 : Travail décent et croissance économique;
- Objectif n° 9 : Industrie, innovation et infrastructure;
- Objectif n° 12 : Consommation et production durables;
- Objectif n° 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques; et
- Objectif n° 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

L'engagement de Bombardier dans le Pacte mondial des Nations Unies ainsi que son plan ESG se reflètent dans ses politiques et codes, notamment ceux qui suivent :

- Code d'éthique;
- Politique Santé, sécurité et environnement;
- Code de conduite des fournisseurs;
- Politique sur la diversité et l'inclusion;
- Politique anticorruption et Politique relative aux cadeaux, invitations et repas;
- Politique sur le signalement et la protection contre les représailles;
- Politique sur la diligence raisonnable auprès des tierces parties;
- Politique sur la prévention du harcèlement et la promotion d'un lieu de travail respectueux;
- Politique sur la protection des données personnelles;
- Politique de dons, commandites et adhésions de Bombardier; et
- Déclaration des droits de la personne.

La Société considère que la gestion des risques et des occasions liés aux ESG fait partie intégrante de la réussite de Bombardier en tant qu'entreprise. La Société surveille régulièrement les risques éventuels associés au développement durable qui façonnent son cadre d'exploitation en plus de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer sa performance en matière de développement durable. Le conseil d'administration a confié au comité de la gouvernance et des nominations la responsabilité de superviser les efforts au chapitre du développement durable et de la responsabilité sociale de l'entreprise, et d'exercer notamment un suivi à l'égard du plan, des pratiques et des politiques connexes de la Société en matière d'ESG et de la communication à ce sujet.

Bombardier fait rapport annuellement sur sa performance en matière de responsabilité d'entreprise et sur ses pratiques ESG dans son rapport sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« rapport ESG »), publié pour la première fois en octobre 2021, lequel expose son plan et ses objectifs ESG pour 2025 et présente la performance annuelle de la Société en matière de développement durable. Le rapport ESG peut être consulté sur son site Web à l'adresse <https://bombardier.com/fr/durabilite>.

Environnement

Empreinte environnementale – Gestion

Les produits de la Société, ainsi que ses activités de fabrication et de service, sont assujettis à la réglementation relative aux questions environnementales et sociales des administrations fédérale, provinciales et locales dans tous les territoires où elle exerce des activités dans le monde. La Société a établi une politique en matière de santé, sécurité et environnement (politique SSE), qu'elle met à jour périodiquement, qui définit sa vision à l'égard de ces questions à l'échelle internationale.

La Société détient la certification de conformité à la norme ISO 14001:2015 pour les systèmes de gestion de l'environnement. En 2023, ses établissements certifiés ont vu leur certification être regroupée sous une certification d'entreprise générale, et la Société a entrepris de faire certifier ses autres établissements dont les systèmes SSE ne sont pas actuellement certifiés selon cette norme. La norme ISO 14001:2015 relative aux systèmes de gestion de l'environnement (SGE) est une norme reconnue à l'échelle internationale qui prévoit un cadre permettant de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes et d'assurer l'amélioration continue de la performance

environnementale de ceux-ci en appui à nos objectifs visant à réduire notre empreinte environnementale et à minimiser les risques environnementaux.

Conformément à la politique SSE, la Société vise à réduire son empreinte environnementale en mettant en œuvre une variété de principes de conception et de stratégies de contrôle. Parmi ceux-ci figurent l'achat, l'installation et l'exploitation de mécanismes antipollution tels que des usines d'épuration des eaux usées, des dispositifs de contrôle des eaux souterraines, des dispositifs de stripage à l'air ou des séparateurs à air, des incinérateurs, des installations d'énergie renouvelable et des systèmes d'économie d'énergie, tant aux nouvelles installations qu'aux installations existantes construites ou améliorées dans le cours normal des affaires. Conformément à notre politique SSE, les nouvelles lois et nouveaux règlements en matière d'environnement sont suivis et évalués régulièrement. Il n'est actuellement pas prévu que les dépenses en immobilisations futures nécessaires à l'établissement de systèmes de réduction de la pollution par suite de ces nouvelles exigences réglementaires auront une incidence importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Dans le cadre d'un processus triennal, la Société retient les services d'auditeurs externes pour exécuter un programme d'audit de la conformité juridique en matière d'environnement à ses établissements en vue de s'assurer que ceux-ci sont conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière d'environnement et à d'autres exigences particulières. Ces audits permettent également de repérer et de souligner les pratiques exemplaires, qui peuvent ensuite être mises en œuvre à plus grande échelle. Ces examens aident la Société à améliorer continuellement sa performance en matière d'environnement. La Société compare aussi régulièrement ses données à celles de ses pairs à l'échelle mondiale, ce qui comprend un examen de ses approches relatives à la communication d'information en matière d'environnement et à la création de valeur.

La Société s'efforce de réduire continuellement toute incidence défavorable de ses activités sur l'environnement ainsi qu'il est décrit dans le rapport ESG. Les résultats de 2023 seront présentés dans le rapport ESG de la Société dont la publication est attendue en 2024.

Empreinte environnementale – Lois et risques

Les risques liés à la réglementation relative aux changements climatiques encourus par la Société relèvent généralement des exigences nationales et locales mises en œuvre dans chacun des territoires où la Société est présente. La plupart des pays où la Société exerce des activités de fabrication en sont à divers stades d'élaboration de systèmes contraignants de quotas et d'échange de droits d'émission. En 2023, nos risques liés à la réglementation relative aux changements climatiques se rapportaient principalement à nos obligations aux termes du Système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (le système EQE de l'UE), de l'entente sur les changements climatiques (*Climate Change Agreement*) du Royaume-Uni, de l'engagement de réduction des émissions de carbone (*Carbon Reduction Commitment*) dans le cadre du système d'efficacité énergétique du Royaume-Uni (lancé en avril 2010), de l'Energy Savings Opportunity Scheme, du système de tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre du Canada et du système d'échange de droits d'émission entre le Québec et la Californie dans le cadre de la Western Climate Initiative. En 2023, Bombardier a maintenu son engagement au titre de la participation volontaire au programme de plafonnement et d'échange de la Western Climate Initiative (WCI) relativement à ses trois principaux sites situés au Québec (à Saint-Laurent, à l'Usine 3 de Dorval et au Centre de finition Laurent-Beaudoin). Cette décision représente un important pas en avant dans les mesures prises par la Société pour réduire au minimum l'incidence de ses activités commerciales et opérationnelles sur l'environnement et sur les changements climatiques.

La durabilité est un facteur important pour Bombardier et ses parties prenantes; la participation de la Société au marché du carbone de la WCI lui permettra non seulement de réaliser des économies sur le plan environnemental et de réduire les coûts, mais également de promouvoir d'autres investissements dans les mesures d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

La Société continue à surveiller les risques liés à la législation relative à l'efficacité énergétique, aux taxes sur le carbone ou l'énergie, aux normes de l'industrie et à d'autres mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone liés à ses activités et à ses produits. Voir également la section intitulée « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

En 2023, la Société a continué à travailler à la mise en œuvre de mécanismes visant à s'assurer de la conformité de ses produits et de ses activités à la réglementation environnementale, comme le règlement européen intitulé Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). La Société continue également de surveiller les développements éventuels, ainsi que l'émergence d'autres règlements internationaux et leur mise en œuvre, pour s'assurer de son entière conformité à ceux-ci. Il semble actuellement que ces règlements ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Le respect des législations environnementales et la promotion de l'approvisionnement responsable sont également des questions qui touchent l'ensemble de l'industrie. Des équipes désignées de Bombardier collaborent avec des pairs et des associations comme l'International Aerospace Environmental Group afin de partager les meilleures pratiques et d'adopter des normes uniformes en matière d'environnement, de durabilité et d'approvisionnement responsable.

Pour plus d'information et pour lire le rapport ESG et les politiques pertinentes de la Société, consultez <https://bombardier.com/fr/durabilite>.

Empreinte environnementale – Passifs

En ce qui a trait aux questions environnementales liées à la contamination de sites (contamination historique du sol et des eaux souterraines), la Société procède périodiquement, individuellement aux sites dont elle est propriétaire et conjointement à titre de membre de groupes industriels aux sites ne lui appartenant pas, à des études afin d'évaluer la présence de contaminants dans le sol et les eaux souterraines, pour déterminer la nécessité et l'efficacité de diverses techniques de décontamination et pour définir la part de responsabilité de la Société. Elle procède actuellement à la décontamination d'un petit nombre de sites en Amérique du Nord. Les coûts historiques connus pour la décontamination du sol et des eaux souterraines ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la Société.

Empreinte environnementale – Passifs éventuels

L'estimation des obligations futures au titre de la dépollution environnementale dépend de la nature et de la portée des données historiques et physiques sur un site donné, de la complexité de la contamination, de l'incertitude quant aux correctifs à apporter, du moment où des mesures de décontamination sont prises et de l'issue des pourparlers avec les organismes de réglementation. Bien qu'il semble vraisemblable que les coûts annuels de restauration des lieux puissent augmenter au fil du temps parce que des exigences législatives de plus en plus rigoureuses sont imposées, il semble actuellement que ces coûts ne devraient pas être importants pour la Société.

Empreinte environnementale – Systèmes communautaires d'échange de quotas d'émission européens

En 2023, la Société a acheté des crédits de carbone pour compenser les excédents de quotas d'émission (excédents de 33 t d'équivalent CO₂) dans le cadre du système EQE du Royaume-Uni, ce qui n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Conformément aux obligations imposées par le système EQE du Royaume-Uni et celui de l'UE à l'égard des activités de vol de Bombardier, Bombardier a soumis aux autorités nationales compétentes (Royaume-Uni et Allemagne) les plans de surveillance et les rapports d'émissions exigés relativement aux vols à destination ou en provenance des aéroports situés Europe et en Islande.

Avec prise d'effet le 30 avril 2014, le système EQE de l'UE a été révisé et prévoit que les exploitants de vols non commerciaux dont les émissions sont inférieures à 1 000 t d'équivalent CO₂ par année sont maintenant dispensés de déposer des rapports et des certificats d'échange jusqu'en 2030. Cette dispense s'applique à Bombardier. Voir également la section intitulée « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

QUESTIONS SOCIALES

Santé et sécurité – Gestion

Les produits de la Société, ainsi que ses activités de fabrication et de service, sont assujettis à la réglementation relative aux questions de santé et de sécurité et aux questions environnementales et sociales des administrations fédérale, étatiques, provinciales et locales dans tous les territoires où elle exerce des activités dans le monde. La Société a établi une politique en matière de santé, sécurité et environnement (politique SSE), qu'elle met à jour périodiquement, qui définit sa vision à l'égard de ces questions à l'échelle internationale. Bombardier a pour but de favoriser une culture de prévention des dommages et d'être un leader de la gestion en matière de santé, de sécurité et d'environnement (SSE) en établissant les comportements communs attendus de ses employés, en limitant les risques et en donnant à chaque employé la responsabilité d'instaurer un milieu de travail sûr et respectueux de l'environnement. La politique SSE enracine solidement l'engagement de la Société de protéger ses employés des maladies professionnelles et des accidents de travail, de viser l'élimination des blessures, de favoriser la santé et le bien-être en milieu de travail et de réduire au minimum l'incidence de ses activités sur l'environnement. Les systèmes de gestion en matière de SSE de la Société sont fermement intégrés dans les activités opérationnelles de Bombardier, respectant les normes reconnues internationalement depuis leur établissement il y a plusieurs années.

La Société détient actuellement la certification de conformité à la norme ISO 45001:2018 pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité professionnelle. En 2023, ses établissements certifiés ont vu leur certification être regroupée sous une certification d'entreprise générale, et la Société a entrepris de faire certifier ses autres établissements dont les systèmes SSE ne sont pas actuellement certifiés selon cette norme. La norme ISO 45001:2018 établit un cadre reconnu à l'interne et une approche proactive en matière de contrôle des risques qui encourage la direction et les employés à veiller à l'amélioration continue de la performance de la Société au chapitre de la gestion de la santé et de la sécurité. Dans le cadre d'un processus triennal, la Société retient les services d'auditeurs externes pour exécuter un programme d'audit de la conformité juridique en matière de SSE à ses établissements en vue de s'assurer que ceux-ci sont conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de santé et sécurité et à d'autres exigences particulières. Ces audits permettent également de repérer et de souligner les pratiques exemplaires, qui peuvent ensuite être mises en œuvre à plus grande échelle. Ces examens aident la Société à améliorer continuellement sa performance en matière de santé et sécurité. La Société compare aussi régulièrement ses données à celles de ses pairs à l'échelle mondiale, ce qui comprend un examen de ses approches relatives à la communication d'information en matière de SSE et à la création de valeur. En outre, notre comité des ressources humaines et de la rémunération, composé entièrement d'administrateurs indépendants, examine les questions de santé et sécurité au travail chaque trimestre.

GOUVERNANCE

Éthique et conformité

Assurer la conformité et le respect des lois et de la réglementation interne et renforcer une forte conduite éthique demeurent des priorités constantes pour la Société. La structure de gouvernance et de rapport en matière d'éthique et de conformité de la Société est sous la direction du bureau du vice-président et chef de la direction de l'éthique et de la conformité. Le conseil d'administration, avec l'appui du comité d'audit, exerce une surveillance à l'égard de cette structure, et un rapport connexe lui est présenté chaque trimestre. Suivant une approche rigoureuse fondée sur le risque, la Société continue à renforcer les volets prévention, détection et intervention de son programme de conformité. En 2023, la Société a amélioré son programme, ses processus et ses contrôles en matière de conformité dans le but de veiller à ce que l'éthique et la conformité soient ancrées dans les activités de l'entreprise à tous les échelons. La direction, à différents échelons, a pu ainsi se doter d'une série de mesures et d'outils pour l'aider à promouvoir et à favoriser une culture d'intégrité en milieu de travail, où tous sont traités avec dignité et respect. Cette initiative soutient son réseau international d'ambassadeurs Éthique et conformité vers lequel les employés se tournent régulièrement pour obtenir de l'aide et des conseils directement sur leur lieu de travail. La Société continue d'offrir des programmes de formation annuelle obligatoire sur des sujets choisis portant sur l'éthique et la conformité. De plus, elle a mis sur pied un processus d'accueil rigoureux dans le cadre duquel tous les nouveaux employés de bureau doivent compléter des modules de formation touchant notamment la corruption, le contrôle des exportations et la protection des données. Dans le cadre de ses initiatives en matière de sensibilisation, la Société maintient des communications régulières avec les employés à l'aide de divers canaux. Enfin, la Société met à la disposition des employés et du grand public un système de signalement en ligne leur permettant de signaler, sous le couvert de l'anonymat s'ils le souhaitent, des préoccupations ou des cas potentiels d'inconduite.

Chaîne d'approvisionnement responsable

La Société mobilise activement ses fournisseurs afin d'améliorer les pratiques en matière d'efficacité, de qualité et de développement durable. D'abord, le Code d'éthique de la Société et ses politiques connexes traitent de la conduite éthique en milieu de travail de Bombardier, des pratiques commerciales et des relations avec les parties prenantes externes, y compris avec les fournisseurs. Ensuite, les fournisseurs qui signent un contrat avec Bombardier ou acceptent des bons de commande de sa part sont tenus d'adhérer au Code de conduite des fournisseurs de la Société. Cette pratique, ainsi que le Code d'éthique et la Déclaration des droits de la personne de Bombardier, traduit formellement l'engagement de la Société de tenir compte des questions d'ESG à l'échelle mondiale et indique clairement ses attentes à l'égard de ces éléments à tous ses partenaires d'affaires. En 2023, la Société a continué d'ajouter un volet de questions d'ESG à l'intention des fournisseurs s'inscrivant au programme Fournisseur Diamant de Bombardier, lequel souligne la performance exceptionnelle de nos fournisseurs à l'échelle de l'organisation, dans le but de renforcer la gouvernance des pratiques durables dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

ACTIFS INCORPORELS

Bombardier utilise diverses œuvres protégées par des droits de propriété intellectuelle dont elle est propriétaire de plein droit ou à l'égard desquelles elle s'est vu accorder des droits d'utilisation. Ces œuvres comprennent notamment des noms commerciaux, des listes de clients, des droits d'auteur, des brevets, des marques de commerce, des dessins industriels, des secrets commerciaux et du savoir-faire. Ces droits de propriété intellectuelle sont importants pour les activités et la réussite de Bombardier. Certains des fournisseurs de

Bombardier participe au développement de produits tels que les plateformes d'avion et les sous-systèmes. Ils livrent ensuite les principaux composants à Bombardier et détiennent certains des droits de propriété intellectuelle sur les composants clés qu'ils développent.

Bombardier compte des personnes au sein de son entreprise qui ont été désignées pour soutenir sa stratégie et ses initiatives en matière de propriété intellectuelle, et elle conclut également des partenariats avec des fournisseurs de services et des conseillers en vue de s'assurer que ses droits de propriété intellectuelle sont protégés à l'aide d'enregistrements de marques et de mécanismes concrets visant à faire respecter la loi.

En ce qui a trait aux droits de propriété intellectuelle de tiers, s'il y a lieu, Bombardier conclut des licences de propriété intellectuelle ou des contrats comportant des clauses de concession de licences conférant à la Société les droits nécessaires pour permettre à Bombardier d'exploiter la propriété intellectuelle dans la mesure requise sur une base continue.

Les droits de propriété intellectuelle déposés de la Société sont généralement renouvelés à la fin de leur durée de validité respective. La Société a protégé, et elle entend continuer à protéger, ses droits de propriété intellectuelle et maintenir ses marques de commerce et les enregistrements s'y rapportant, et elle procédera activement à l'enregistrement et à l'application de ces droits de propriété intellectuelle et marques de commerce dans tous les marchés d'intérêt pour la Société.

RESSOURCES HUMAINES

Étant donné que Bombardier a besoin d'employés de calibre international pour préserver son leadership et assurer sa croissance soutenue, le recrutement et la fidélisation des meilleurs talents demeurent sa priorité constante.

Au moyen de diverses initiatives en matière de gestion des talents, Bombardier s'emploie à relever les défis à la fois dans les marchés traditionnels et dans les marchés émergents. Ces défis comprennent :

- une pénurie de candidats qualifiés;
- des changements démographiques;
- une concurrence accrue pour embaucher les meilleurs candidats;
- un maintien de stratégies de recrutement efficaces dans les principaux marchés;
- un développement et une rétention des meilleurs employés;
- une application des meilleures pratiques dans l'ensemble de Bombardier; et
- une amélioration continue de la performance en santé et sécurité.

Recruter, former et fidéliser des techniciens en aéronautique, des employés de production et d'assemblage et des employés en gestion de projets et en ingénierie ayant les compétences requises demeurent essentiels à la réussite de Bombardier. La concurrence s'est intensifiée à l'égard de ces ensembles de compétences, spécialement dans les domaines où une expertise propre au secteur est requise. Malgré ces difficultés, les employés de Bombardier sont bien formés et engagés et ont le souci d'améliorer constamment l'exécution et l'engagement envers les clients.

Bombardier emploie de nombreux ingénieurs qui possèdent un large éventail de compétences dans des domaines comme la conception aéronautique, l'aérodynamique, les contraintes et les structures, les essais en vol, l'avionique, l'hydromécanique et le génie logiciel. Afin de soutenir ses objectifs en matière de recrutement, Bombardier collabore avec des établissements d'enseignement afin de former des ingénieurs dans les domaines où il y a pénurie de candidats qualifiés. Bombardier fournit également une expertise en enseignement et offre des stages pour compléter les études universitaires avec une expérience pratique. En outre, elle continue d'étendre ses programmes internes de formation afin d'améliorer continuellement les connaissances de ses employés.

Plus d'information sur les ressources humaines de Bombardier, y compris le nombre d'employés au 31 décembre 2023, est disponible dans la section intitulée « Résultats opérationnels consolidés – Effectifs » dans le rapport de gestion 2023 de la Société; cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

FACTEURS DE RISQUE

La description des risques touchant la Société et ses activités se trouve sous la section intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2023 de la Société; cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

DIVIDENDES

La Société a déclaré les dividendes indiqués ci-dessous sur ses actions en circulation au cours de chacun des exercices clos le 31 décembre 2023, le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021. Ces dividendes sont libellés en dollars canadiens.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	31 décembre 2023		31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Total	Par action sur une base annuelle	Total	Par action sur une base annuelle	Total	Par action sur une base annuelle
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	4,7	1,7354	4,2	1,0317	3,6	0,6120
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	10,7	1,1470	8,4	1,0714	6,2	0,9958
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	14,7	1,5625	14,7	1,5625	14,7	1,5625
Actions classe A	0	0	0	0	0	0
Actions à droits de vote subalternes classe B	0	0	0	0	0	0

Les statuts de la Société prévoient qu'aucun dividende ne peut être payé sur les actions classe A ou les actions à droits de vote subalternes classe B, à moins que tous les dividendes accumulés et impayés sur les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 (actions privilégiées série 2), les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 (actions privilégiées série 3) et les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 (actions privilégiées série 4) n'aient été déclarés et payés ou mis de côté pour paiement ou que toutes les actions privilégiées série 2, les actions privilégiées série 3 et les actions privilégiées série 4, selon le cas, qui sont en circulation n'aient été appelées à des fins de rachat et que le prix de rachat de ces actions n'ait été déposé de la façon prévue dans les statuts de la Société. De plus, la capacité de la Société de payer des dividendes est restreinte par les modalités de certains de ses titres d'emprunt.

Le 12 février 2015, la Société a annoncé la décision du conseil d'administration de suspendre la déclaration de dividendes sur les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B de la Société jusqu'à nouvel ordre, le conseil d'administration estimant, conformément aux objectifs de la Société, qu'il serait plus judicieux d'utiliser les flux de trésorerie disponibles de la Société pour renforcer la structure financière de celle-ci et investir dans ses programmes et activités névralgiques.

Il est possible d'obtenir des renseignements concernant les dividendes réguliers qui sont déclarés et versés par la Société sur son site Web, à l'adresse www.bombardier.com/fr/investisseurs/actions-et-dividendes.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital autorisé de la Société se compose i) d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale ou au pair pouvant être émises en séries (actions privilégiées), dont 12 000 000 ont été désignées à titre d'actions privilégiées série 2, 12 000 000 ont été désignées à titre d'actions privilégiées série 3 et 9 400 000 ont été désignées à titre d'actions privilégiées série 4; ii) de 143 680 000 actions classe A; et iii) de 143 680 000 actions à droits de vote subalternes classe B. Au 31 décembre 2023, la Société comptait 2 684 527 actions privilégiées série 2, 9 315 473 actions privilégiées série 3, 9 400 000 actions privilégiées série 4, 12 349 370 actions classe A et 87 301 073 actions à droits de vote subalternes classe B en circulation.

Les actions à droits de vote subalternes classe B sont des titres de négociation restreinte (au sens de la réglementation canadienne applicable sur les valeurs mobilières), car elles ne comportent pas de droits de vote égaux, comparativement à ceux des actions classe A. Dans l'ensemble, tous les droits de vote s'attachant aux actions à droits de vote subalternes classe B représentaient, au 31 décembre 2023, 41,415 % des droits de vote s'attachant à l'ensemble des titres comportant droit de vote émis et en circulation de la Société.

Actions classe A et actions à droits de vote subalternes classe B

Subordination et droits de vote

Les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B prennent rang après les actions privilégiées quant au paiement des dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation, de dissolution ou d'abandon des affaires de la Société. À chaque assemblée des actionnaires de la Société, sauf à celles auxquelles seuls les porteurs d'actions d'une autre catégorie ou d'une série particulière ont droit de vote, chaque action classe A confère dix voix et chaque action à droits de vote subalternes classe B confère une voix à leurs porteurs, respectivement.

Dividendes et liquidation

Les porteurs d'actions à droits de vote subalternes classe B ont le droit de recevoir, au cours de chaque exercice, en priorité sur les porteurs d'actions classe A, un dividende non cumulatif de 0,0390625 \$ CAN par action par année si le conseil d'administration de la Société le déclare. Une fois que ce dividende a été payé ou mis de côté en vue de son paiement, les porteurs d'actions classe A et les porteurs d'actions à droits de vote subalternes classe B participent également, action pour action, à tout dividende additionnel pouvant être déclaré par le conseil d'administration de la Société au cours de cet exercice sur les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B.

En cas de liquidation ou d'abandon des affaires de la Société ou de toute autre répartition de son actif entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les porteurs d'actions classe A et les porteurs d'actions à droits de vote subalternes classe B ont le droit de recevoir proportionnellement, action pour action, le reliquat de l'actif de la Société après le paiement de toutes les dettes de celle-ci, sous réserve de droits prioritaires attachés à toute action ayant priorité de rang sur les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B.

Fractionnement ou regroupement

En cas de fractionnement ou de regroupement des actions classe A ou des actions à droits de vote subalternes classe B, les actions classe A ou les actions à droits de vote subalternes classe B, selon le cas, seront fractionnées ou regroupées en même temps et de la même façon.

Privilège de conversion

Chaque action classe A est convertible en tout temps par son porteur en une action à droits de vote subalternes classe B entièrement libérée. Chaque action à droits de vote subalternes classe B est convertible par son porteur en une action classe A entièrement libérée en tout temps à compter du moment où survient un des faits suivants : i) une offre d'achat (au sens des statuts de la Société) est faite à tous les porteurs d'actions classe A à l'égard d'actions classe A et cette offre est acceptée par l'actionnaire majoritaire de la Société, à savoir la famille Bombardier; ou ii) la famille Bombardier cesse de détenir, directement ou indirectement, plus de 50 % des actions classe A en circulation.

Exception faite des droits, privilèges, restrictions et conditions attachés aux actions classe A et aux actions à droits de vote subalternes classe B qui sont décrits ci-dessus, les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B sont assorties des mêmes droits, sont égales à tous les égards et sont traitées par la Société comme si elles faisaient partie d'une seule catégorie.

Actions privilégiées en tant que catégorie

Émission en séries

Les actions privilégiées sont émissibles en séries, chaque série se composant du nombre d'actions et comportant les droits, privilèges, conditions et restrictions qui peuvent être déterminés par le conseil d'administration avant son émission, sous réserve des dispositions de la LCSA, des statuts de la Société et des conditions attachées à toute série d'actions privilégiées en circulation.

Rang

Les actions privilégiées de chaque série prennent le même rang que les actions privilégiées de toutes les autres séries et elles prennent rang devant les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B quant au paiement des dividendes et à la répartition de l'actif, dans la mesure décrite dans les statuts de la Société, en cas de liquidation, de dissolution ou d'abandon des affaires de la Société ou de toute autre répartition de ses actifs entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires.

Dividendes

Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés, selon les montants et aux intervalles pouvant être déterminés par le conseil d'administration de la Société à l'égard de chaque série, avant l'émission des actions de cette série.

Droits en cas de liquidation

En cas de liquidation, de dissolution ou d'abandon des affaires de la Société ou de tout autre remboursement de capital ou répartition de l'actif de la Société entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les porteurs d'actions privilégiées auront le droit de recevoir 25,00 \$ CAN par action privilégiée détenue, plus tous les dividendes accumulés et impayés.

Droits de vote

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ni de voter aux assemblées des actionnaires, sauf tel qu'il est prévu dans les statuts de la Société à l'égard de toute série d'actions privilégiées ou lorsque les porteurs d'actions privilégiées sont habilités à voter séparément en tant que catégorie ou série conformément à la LCSA ou à toute loi pouvant la remplacer, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre. Eu égard à toute question nécessitant l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en tant que catégorie, chaque porteur dispose de une voix pour chaque dollar du prix d'émission des actions privilégiées qu'il détient. Chaque porteur d'actions privilégiées d'une série particulière dispose, en cas de vote par série, de une voix pour chaque action privilégiée de cette série qu'il détient. Les porteurs d'actions privilégiées ne disposent d'aucun droit préférentiel de souscription.

Modifications

Les dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peuvent être modifiées en tout temps moyennant les approbations alors exigées par la LCSA. La LCSA prévoit actuellement que cette approbation peut être donnée par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées. Les statuts de la Société prévoient, en ce qui concerne les assemblées des porteurs d'actions privilégiées, que le quorum est constitué de deux ou plusieurs personnes représentant dans l'ensemble, soit de plein droit, soit par procuration, soit à titre de représentants d'une personne morale ou association, un nombre d'actions privilégiées représentant au moins 25 % des droits de vote s'attachant à toutes les actions privilégiées en circulation, dans le cas d'une assemblée des porteurs d'actions privilégiées en tant que catégorie, ou un nombre d'actions privilégiées d'une série représentant au moins 25 % des droits de vote s'attachant à toutes les actions privilégiées de cette série en circulation, dans le cas d'une assemblée des porteurs d'actions privilégiées de cette série en tant que série. Toutefois, à toute reprise d'assemblée en cas d'ajournement, le quorum est constitué des porteurs présents à une telle assemblée, sans égard au pourcentage d'actions privilégiées en circulation qu'ils détiennent.

Actions privilégiées série 2

Les actions privilégiées série 2 ne sont assorties d'aucun droit de vote (sauf si la Société omet de payer en entier 24 dividendes mensuels, jusqu'à ce que tous les arriérés de dividendes au titre des actions privilégiées série 2 aient été acquittés), elles sont rachetables au gré de la Société (à l'égard de la totalité mais non moins de la totalité des actions privilégiées série 2 en circulation) au prix de 25,50 \$ CAN par action (plus les dividendes accumulés et impayés) et sont convertibles à raison de une action pour une le 1^{er} août 2027 ainsi que le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite en actions privilégiées série 3. Quatorze jours avant une date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées série 2 en circulation à la date de conversion, les actions restantes seront automatiquement converties en un nombre équivalent d'actions privilégiées série 3. De même, si la Société détermine 14 jours avant la date de conversion que, à ce moment, il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées série 3 en circulation, aucune action privilégiée série 2 ne pourra être convertie. Des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, ajustables et variables sont payables mensuellement le 15^e jour de chaque mois,

s'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le taux de dividende variable annuel étant fixé entre 50 % et 100 % du taux préférentiel canadien, ajusté comme suit. Le taux de dividende variera en fonction de l'évolution du taux préférentiel et sera ajusté mensuellement à la hausse ou à la baisse jusqu'à concurrence de 4 % du taux préférentiel sur une base mensuelle si le cours des actions privilégiées série 2 est inférieur à 24,90 \$ CAN par action ou supérieur à 25,10 \$ CAN par action.

Aucune des dispositions des statuts de la Société relatives aux actions privilégiées série 2 en tant que série ne peut être modifiée d'aucune manière, à moins que les dispositions relatives aux actions privilégiées série 3 en tant que série ne fassent l'objet de modifications dont la nature et l'étendue sont les mêmes.

Actions privilégiées série 3

Les actions privilégiées série 3 ne sont assorties d'aucun droit de vote (sauf si la Société omet de payer en entier huit dividendes trimestriels, jusqu'à ce que tous les arriérés de dividendes au titre des actions privilégiées série 3 aient été acquittés), elles sont rachetables au gré de la Société (à l'égard de la totalité mais non moins de la totalité des actions privilégiées série 3 en circulation) au prix de 25,00 \$ CAN par action (plus les dividendes accumulés et impayés) le 1^{er} août 2027 ainsi que le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite et sont convertibles au gré du porteur à raison de une action pour une le 1^{er} août 2027 ainsi que le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite en actions privilégiées série 2. Quatorze jours avant une date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées série 3 en circulation à la date de conversion, les actions restantes seront automatiquement converties en un nombre équivalent d'actions privilégiées série 2. De même, si la Société détermine 14 jours avant la date de conversion que, à ce moment, il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées série 2 en circulation, aucune action privilégiée série 3 ne pourra être convertie. Les actions privilégiées série 3 comportent un taux de dividende annuel de 4,588 % pour la période quinquennale allant du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2027 inclusivement, ce dividende étant payable trimestriellement le dernier jour des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, s'il est déclaré par le conseil d'administration. Le taux du dividende trimestriel sera fixé par la Société au moins 45 jours et au plus 60 jours avant chaque période de dividende quinquennale subséquente. Chaque taux de dividende fixe quinquennal choisi par la Société ne doit pas être inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada, au sens donné à ce terme dans les clauses modificatrices en vertu desquelles les actions privilégiées série 3 ont été créées.

Aucune des dispositions des statuts de la Société relatives aux actions privilégiées série 3 en tant que série ne peut être modifiée d'aucune manière, à moins que les dispositions relatives aux actions privilégiées série 2 en tant que série ne fassent l'objet de modifications dont la nature et l'étendue sont les mêmes.

Actions privilégiées série 4

Les actions privilégiées série 4 donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés, cumulatifs et fixes, si le conseil d'administration de la Société en déclare, de 1,5625 \$ CAN par action par année. Les dividendes sont payables trimestriellement le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année à un taux égal à 0,390625 \$ CAN par action par trimestre. Les actions privilégiées série 4 ne sont assorties d'aucun droit de vote (sauf si la Société omet de payer en entier huit dividendes trimestriels, jusqu'à ce que tous les arriérés de dividendes au titre des actions privilégiées série 4 aient été acquittés).

La Société pourra, moyennant un préavis en ce sens d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, racheter au comptant à son gré la totalité ou une partie des actions privilégiées série 4 au prix de 25,00 \$ CAN par action (le prix étant majoré dans chaque cas du montant des dividendes accumulés et impayés sur les actions). Par ailleurs, la Société pourra, moyennant un préavis en ce sens d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, et sous réserve de

l'approbation des bourses appropriées, convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées série 4 en circulation en actions à droits de vote subalternes classe B de la Société entièrement libérées. On établira le nombre d'actions à droits de vote subalternes classe B de la Société en lesquelles chaque action privilégiée série 4 pourra être convertie en divisant le prix de rachat applicable par action privilégiée série 4, plus tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le plus élevé entre 2,00 \$ CAN et 95 % du cours moyen pondéré de ces actions à droits de vote subalternes classe B à la Bourse de Toronto (TSX) pour la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le quatrième jour précédant la date fixée pour la conversion ou, si ce quatrième jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse précédent (cours du marché). Aucune fraction d'action à droits de vote subalternes classe B ne sera émise lors de toute conversion d'actions privilégiées série 4, mais la Société fera plutôt des paiements en espèces d'un montant par fraction d'action à droits de vote subalternes classe B par ailleurs émissible égal au produit de la fraction de l'action à droits de vote subalternes classe B par ailleurs émissible et du plus élevé entre 2,00 \$ CAN et 95 % du cours du marché. La Société peut accorder en tout temps, à son gré, aux porteurs d'actions privilégiées série 4 le droit, mais non l'obligation, de convertir leurs actions, moyennant préavis, en actions privilégiées d'une nouvelle série à raison de une action contre une.

Cotes de crédit

Au 7 février 2024, la Société s'est vu attribuer une cote de B pour le crédit d'émetteur à long terme par Standard & Poor's (S&P) avec une perspective stable. La Société a également reçu une cote de la famille de sociétés de B2 et une cote de B2 pour ses titres d'emprunt à long terme par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's), les deux avec une perspective stable. S&P a également attribué aux actions privilégiées de la Société une cote de CCC sur l'échelle mondiale et sur l'échelle canadienne.

S&P attribue une cote à la dette à long terme par catégorie de cotation allant d'une cote maximale de AAA à une cote minimale de D, les cotes de Moody's vont d'une cote maximale de Aaa à une cote minimale de C.

La cote B attribuée par S&P à la dette à long terme est la sixième sur une échelle de dix catégories. Une obligation cotée dans la catégorie B est plus vulnérable en cas de conjoncture commerciale, financière et économique défavorable, mais indique que le débiteur a actuellement la capacité de respecter des engagements financiers. Le déterminant « + » indique que le classement de l'obligation se situe dans la partie supérieure de la catégorie de notation B, tandis que l'absence de déterminant indique un classement moyen et le déterminant « - » indique un classement dans la partie inférieure de la catégorie de notation B.

La cote de B2 attribuée par Moody's à la dette à long terme est la sixième sur une échelle de neuf catégories à l'échelle mondiale. La cote de B est utilisée lorsque les obligations sont considérées de nature spéculative et sont assujetties à un risque de crédit élevé. Le déterminant 1 indique que le classement de l'obligation se situe dans la partie supérieure de la catégorie de notation B, tandis que le déterminant 2 indique un classement moyen et le déterminant 3 indique un classement dans la partie inférieure de la catégorie de notation B.

Une cote de la catégorie CCC de S&P attribuée aux actions privilégiées indique que l'obligation est actuellement vulnérable et est tributaire d'une conjoncture commerciale, financière et économique favorable pour assurer le respect des engagements financiers.

Les cotes de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit rattaché à une émission de titres et de la qualité du crédit d'un émetteur et elles ne tiennent pas compte de certains facteurs tels que le risque du marché ou le risque de prix. Ces facteurs devraient être considérés comme des facteurs de risque par les investisseurs ayant à prendre une décision en matière de placement.

Les cotes de crédit accordées par S&P et Moody's ne constituent pas des recommandations d'acheter, de conserver ou de vendre des titres. Rien ne garantit que les cotes demeureront en vigueur pendant une période donnée ou qu'elles ne seront pas révisées ou retirées entièrement par S&P ou Moody's à l'avenir si celles-ci jugent que les circonstances le justifient.

Au cours des deux dernières années, la Société a effectué des paiements dans le cours normal à Moody's et à S&P en contrepartie des services de notation qu'elles lui ont rendus, qui comprennent des frais annuels de surveillance des titres en circulation de Bombardier, en plus des frais de notation non récurrents imputés lors de l'émission initiale de titres.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions classe A, les actions à droits de vote subalternes classe B, les actions privilégiées série 2, les actions privilégiées série 3 et les actions privilégiées série 4 de la Société sont inscrites à des fins de négociation à la cote de la TSX sous les symboles « BBD.A », « BBD.B », « BBD.PR.B », « BBD.PR.D » et « BBD.PR.C », respectivement. Le tableau suivant présente les cours extrêmes et le cours de clôture publiés en dollars canadiens ainsi que le volume cumulatif des opérations de chacun des titres de la Société inscrits à des fins de négociation à la cote de la TSX pour les périodes indiquées :

Mois de l'exercice clos		Actions classe A « BBD.A »	Actions à droits de vote subalternes classe B « BBD.B »	Actions privilégiées série 2 « BBD.PR.B »	Actions privilégiées série 3 « BBD.PR.D »	Actions privilégiées série 4 « BBD.PR.C »
2023						
Décembre	Haut	53,83 \$	53,79 \$	16,68 \$	20,44 \$	18,46 \$
	Bas	46,95 \$	46,18 \$	16,26 \$	19,80 \$	17,27 \$
	Clôture	53,43 \$	53,21 \$	16,50 \$	20,14 \$	18,44 \$
	Volume	59 973	7 649 735	23 820	18 714	76 355
Novembre	Haut	54,00 \$	53,95 \$	16,35 \$	20,34 \$	17,89 \$
	Bas	44,09 \$	43,57 \$	15,75 \$	19,01 \$	16,99 \$
	Clôture	46,91 \$	46,86 \$	16,28 \$	20,05 \$	17,41 \$
	Volume	75 364	10 119 928	35 468	28 451	77 692
Octobre	Haut	50,49 \$	50,44 \$	16,49 \$	21,20 \$	17,69 \$
	Bas	40,44 \$	39,87 \$	15,85 \$	19,25 \$	16,82 \$
	Clôture	44,58 \$	44,49 \$	16,13 \$	20,00 \$	17,10 \$
	Volume	70 581	11 074 678	16 981	35 484	81 871
Septembre	Haut	55,38 \$	55,60 \$	16,88 \$	21,50 \$	18,50 \$
	Bas	44,67 \$	44,44 \$	16,22 \$	20,80 \$	17,04 \$
	Clôture	47,43 \$	47,36 \$	16,25 \$	21,20 \$	17,56 \$
	Volume	68 301	9 233 239	18 163	16 654	66 789
Août	Haut	67,74 \$	68,79 \$	17,25 \$	21,50 \$	17,99 \$
	Bas	50,72 \$	50,37 \$	16,06 \$	19,70 \$	16,99 \$
	Clôture	55,41 \$	55,12 \$	16,59 \$	21,50 \$	17,61 \$
	Volume	134 544	11 836 459	30 493	48 110	61 458
Juillet	Haut	66,17 \$	66,08 \$	17,49 \$	21,48 \$	18,23 \$
	Bas	57,50 \$	57,25 \$	16,66 \$	20,43 \$	17,51 \$
	Clôture	66,04 \$	66,00 \$	16,88 \$	20,55 \$	17,99 \$
	Volume	88 647	7 925 820	18 240	16 531	81 807
Juin	Haut	67,99 \$	67,58 \$	17,20 \$	21,00 \$	18,23 \$
	Bas	53,91 \$	53,09 \$	15,94 \$	18,60 \$	17,52 \$
	Clôture	65,36 \$	65,31 \$	17,11 \$	20,98 \$	18,00 \$
	Volume	73 673	9 168 829	14 382	32 277	76 287
Mai	Haut	62,12 \$	62,00 \$	17,50 \$	19,29 \$	18,70 \$
	Bas	53,19 \$	52,60 \$	15,02 \$	17,69 \$	17,50 \$
	Clôture	54,17 \$	53,82 \$	15,95 \$	19,29 \$	17,65 \$
	Volume	77 489	10 602 630	19 573	38 935	89 592

Mois de l'exercice clos		Actions	Actions à droits	Actions	Actions	Actions
2023		classe A	de vote	privilégiées	privilégiées	privilégiées
		« BBD.A »	subalternes	série 2	série 3	série 4
			classe B	« BBD.PR.B »	« BBD.PR.D »	« BBD.PR.C »
			« BBD.B »			
Avril	Haut	74,99 \$	74,43 \$	17,95 \$	19,08 \$	19,09 \$
	Bas	59,00 \$	58,32 \$	16,97 \$	18,58 \$	18,26 \$
	Clôture	59,17 \$	58,52 \$	17,45 \$	18,63 \$	18,31 \$
	Volume	101 927	10 380 406	15 192	8 010	77 079
Mars	Haut	73,99 \$	73,87 \$	18,91 \$	19,91 \$	18,94 \$
	Bas	55,96 \$	55,14 \$	16,65 \$	17,97 \$	17,64 \$
	Clôture	73,82 \$	73,78 \$	17,58 \$	19,00 \$	18,90 \$
	Volume	177 142	15 470 339	40 841	50 906	131 729
Février	Haut	69,50 \$	69,10 \$	19,05 \$	20,99 \$	18,99 \$
	Bas	55,30 \$	55,11 \$	17,99 \$	19,66 \$	18,45 \$
	Clôture	68,20 \$	68,09 \$	18,80 \$	19,91 \$	18,45 \$
	Volume	161 315	11 640 535	35 993	83 373	120 401
Janvier	Haut	65,65 \$	64,90 \$	18,49 \$	22,48 \$	19,35 \$
	Bas	52,32 \$	51,40 \$	17,55 \$	20,86 \$	17,76 \$
	Clôture	64,77 \$	64,27 \$	17,86 \$	20,86 \$	18,70 \$
	Volume	135 257	9 998 976	29 078	123 285	142 660

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le nom des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, leur lieu de résidence, les postes et les fonctions qu'ils occupent au sein de la Société, leur occupation principale au cours des cinq dernières années, la période durant laquelle chaque administrateur a siégé au conseil et aux comités de celui-ci, le cas échéant, ainsi que le nombre d'actions classe A ou d'actions à droits de vote subalternes classe B, selon le cas, de la Société que les administrateurs et les membres de la haute direction, en tant que groupe, détenaient à titre de véritables propriétaires ou sur lesquelles ils exerçaient un contrôle ou avaient une emprise, directement ou indirectement, au 7 février 2024 sont indiqués ci-dessous.

Administrateurs

Nom, province/État et pays de résidence	Durée du mandat à titre d'administrateur ¹	Occupation(s) principale(s) et poste(s) au sein de la Société
Pierre Beaudoin Québec, Canada	2004 à ce jour	Président du conseil d'administration
Éric Martel Québec, Canada	2020 à ce jour	Président et chef de la direction de la Société
Joanne Bissonnette Québec, Canada	2012 à ce jour	Administratrice de sociétés
Charles Bombardier Québec, Canada	2019 à ce jour	Administrateur de sociétés
Rose Damen Noordeloos, Pays-Bas	2023 à ce jour	Directrice générale, Damen Yachting
Diane Fontaine Québec, Canada	2019 à ce jour	Gestionnaire de portefeuille principale et conseillère en placement, RBC Dominion valeurs mobilières Inc.
Ji-Xun Foo Shanghai, Chine	2022 à ce jour	Associé directeur, GGV Capital – Asie
Diane Giard Québec, Canada	2017 à ce jour	Administratrice de sociétés
Anthony R. Graham Ontario, Canada	2019 à ce jour	Président du conseil, président et chef de la direction, Sumarria Inc.

Nom, province/État et pays de résidence	Durée du mandat à titre d'administrateur ¹	Occupation(s) principale(s) et poste(s) au sein de la Société
Douglas (Doug) R. Oberhelman Illinois, États-Unis	2017 à ce jour	Administrateur de sociétés
Melinda Rogers-Hixon Ontario, Canada	2021 à ce jour	Vice-présidente du conseil, Rogers Communications Inc.
Eric Sprunk État de Washington, États-Unis	2021 à ce jour	Administrateur de sociétés
Antony N. Tyler Pokfulam, Hong Kong	2017 à ce jour	Administrateur de sociétés

¹ Chaque administrateur demeure en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant par suite de son décès, de sa destitution ou de toute autre cause.

Les administrateurs de la Société qui n'exercent pas leur occupation principale actuelle depuis plus de cinq ans ont par ailleurs eu les occupations principales suivantes au cours de cette période :

- Charles Bombardier s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 2 mai 2019. Il est président de Gestion Charles Bombardier inc. et d'autres entités fermées canadiennes depuis plus de 20 ans et membre du conseil de BRP Inc. depuis le 28 mai 2020. Entre 2017 et 2019, il a également agi à titre de consultant senior pour l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (une agence spécialisée des Nations Unies).
- Diane Fontaine s'est jointe au conseil d'administration de Bombardier le 2 mai 2019. Elle est gestionnaire de portefeuille principale et conseillère en placement depuis 2021 et était auparavant vice-présidente et gestionnaire de portefeuille depuis 2005 au sein de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., société de gestion de placements et de patrimoine appartenant à la Banque Royale du Canada.
- Anthony R. Graham s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 2 mai 2019. Il est président du conseil, président et chef de la direction de Sumarria Inc., société de portefeuille; auparavant, il a été vice-président du conseil de Wittington Investments, Limited de mai 2014 à mai 2019.
- Éric Martel s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 6 avril 2020; auparavant il était président-directeur général d'Hydro-Québec depuis juillet 2015.
- Eric Sprunk s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 6 mai 2021. Il était chef de l'exploitation de Nike, Inc. depuis 2013 jusqu'à son départ à la retraite en août 2020. Il siège au conseil d'administration de General Mills, dont il préside aussi le comité d'audit, et au conseil d'administration de Nordstrom.

Comités

Le tableau ci-dessous présente les comités du conseil de Bombardier ainsi que les membres de ces comités au 7 février 2024 :

Comité	Membres
Audit	Diane Giard (présidente) Rose Damen, Ji-Xun Foo, Anthony R. Graham, Eric Sprunk
Comité de la gouvernance et des nominations	Douglas R. Oberhelman (président) Diane Giard, Melinda Rogers-Hixon, Antony N. Tyler
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Anthony R. Graham (président) Douglas R. Oberhelman, Melinda Rogers-Hixon, Antony N. Tyler

Membres de la haute direction qui ne sont pas des administrateurs

Nom, province/État et pays de résidence	Poste au sein de la Société
Daniel (Dan) Brennan Québec, Canada	Vice-président principal, Ressources humaines et durabilité
Barton (Bart) Wade Demosky Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef de la direction financière
Éric Fillion Québec, Canada	Vice-président exécutif, Programmes et chaîne d'approvisionnement
Pierre Gagnon, Ad. E. Québec, Canada	Vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire de la Société
Jean-Christophe Gallagher Québec, Canada	Vice-président exécutif, Ventes d'avion et Bombardier Défense
Ève Laurier Québec, Canada	Vice-présidente, Communications, marketing et affaires publiques
Martin LeBlanc Québec, Canada	Vice-président et chef de la direction de l'éthique et de la conformité
Stephen McCullough Québec, Canada	Vice-président principal, Ingénierie et développement de produit
David Murray Québec, Canada	Vice-président exécutif, Fabrication, TI et Système Bombardier Excellence opérationnelle
Paul Sislian Québec, Canada	Vice-président exécutif, Service après-vente et Stratégie

Les membres de la haute direction (qui ne sont pas des administrateurs) de la Société qui n'exercent pas leur occupation principale actuelle depuis plus de cinq ans ont par ailleurs eu les occupations principales suivantes au cours de cette période :

- Dan Brennan est vice-président principal, Ressources humaines et durabilité depuis le 1^{er} octobre 2020; auparavant il était vice-président principal, Ressources humaines depuis le 10 février 2017.
- Bart Demosky est vice-président exécutif et chef de la direction financière depuis le 30 novembre 2020; auparavant il a agi à titre de cofondateur d'Agility Rail d'août 2017 à novembre 2020.
- Éric Fillion est vice-président exécutif, Programmes et chaîne d'approvisionnement depuis le 20 février 2023; il était auparavant chef de l'exploitation d'Hydro-Québec depuis 2016 et avant cette date, il a occupé divers postes à responsabilités croissantes au sein de Bombardier, notamment celui de directeur de la logistique, de directeur des activités relatives aux avions *Global 5000* et *Global 6000* et de vice-président et directeur général du programme d'avion d'affaires *Challenger*.

- Jean-Christophe Gallagher est vice-président exécutif, Ventes d'avion et Bombardier Défense depuis le 20 février 2023; il était auparavant vice-président exécutif, Services et soutien, et Stratégie d'entreprise depuis octobre 2020 et avant cette date, vice-président et directeur général, Expérience client depuis septembre 2016 et il a occupé des postes à responsabilités croissantes au sein de Bombardier depuis 2002.
- Ève Laurier est vice-présidente, Communications, affaires publiques et marketing depuis mai 2021; elle était auparavant directrice générale du bureau de Montréal de Daniel J. Edelman Holdings, Inc. depuis octobre 2014.
- Martin LeBlanc est vice-président et chef de la direction de l'éthique et de la conformité depuis août 2022; il était auparavant directeur, Conformité juridique, Éthique, Contrats et Sécurité chez L3 Harris Technologies Inc. depuis 2009.
- Stephen McCullough est vice-président principal, Ingénierie et développement de produit depuis le 1^{er} mai 2023; il était auparavant vice-président, Ingénierie et chef de la conception et du développement d'avions et il a occupé des postes à responsabilités croissantes au sein de Bombardier depuis 1989. Il a également dirigé les activités de Bombardier comme organisme d'approbation de conception (OAC) agréé par Transports Canada.
- David Murray est vice-président exécutif, Fabrication, TI et Système Bombardier Excellence opérationnelle depuis le 20 février 2023; il était auparavant vice-président principal, Transformation, excellence opérationnelle et technologies de l'information (TI) depuis le 11 octobre 2021. Il était chef de l'innovation et vice-président exécutif de la production d'Hydro-Québec depuis juin 2020 et auparavant chef de l'exploitation et président d'Hydro-Québec Production depuis avril 2018, président d'Hydro-Québec Distribution depuis 2016 et chef de l'information depuis septembre 2015.
- Paul Sislian est vice-président exécutif, Service après-vente et Stratégie de Bombardier depuis le 20 février 2023; il était auparavant vice-président exécutif, Exploitation et excellence opérationnelle depuis octobre 2020. Il était avant cette date chef de l'exploitation de Aviation depuis juin 2019, président de Bombardier Aérostructures depuis février 2019 et chef de l'exploitation de la division Aviation depuis septembre 2015.
- Pierre Gagnon Ad. E est vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire de Bombardier depuis juin 2023. Il était auparavant vice-président exécutif, Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et chef de la gouvernance d'Hydro-Québec depuis juin 2018.

Actionnariat

En date du 7 février 2024, les administrateurs et membres de la haute direction de la Société, en tant que groupe, avaient un droit de propriété véritable, ou exerçaient un contrôle ou avaient une emprise, directement ou indirectement, sur 20 514 actions classe A et 445 594 actions à droits de vote subalternes classe B, soit 0,166 % et 0,510 %, respectivement.

De plus :

- Claire Bombardier Beaudoin, mère de Pierre Beaudoin, administrateur, exerce le contrôle ou a la haute main, par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille qu'elle contrôle, sur 2 454 936 actions classe A, ce qui comprend 20 000 actions classe A sur lesquelles elle exerce le contrôle conjointement avec son époux, Laurent Beaudoin, par l'intermédiaire de Beaudier Inc., société de portefeuille de la famille Beaudoin contrôlée par Laurent Beaudoin et Claire Bombardier Beaudoin, par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille qu'ils contrôlent. Claire Bombardier Beaudoin exerce également le contrôle ou a la haute main, conjointement avec son époux, Laurent Beaudoin, par l'intermédiaire de Beaudier Inc., sur 347 805 actions à droits de vote subalternes classe B.

- Janine Bombardier, mère de Joanne Bissonnette, administratrice, exerce le contrôle ou a la haute main, par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille qu'elle contrôle, sur 2 478 936 actions classe A et 284 404 actions à droits de vote subalternes classe B.
- J. R. André Bombardier, père de Charles Bombardier, administrateur, exerce le contrôle ou a la haute main, par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille qu'il contrôle, sur 2 616 036 actions classe A et 293 435 actions à droits de vote subalternes classe B.
- Huguette Bombardier Fontaine, mère de Diane Fontaine, administratrice, exerce le contrôle ou a la haute main, par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille qu'elle contrôle, sur 2 428 070 actions classe A et 282 805 actions à droits de vote subalternes classe B.

POURSUITES JUDICIAIRES ET ACTIONS RÉGLEMENTAIRES

Dans le cours normal des affaires, la Société est défenderesse dans certaines poursuites judiciaires devant diverses cours ou d'autres tribunaux, notamment en matière de responsabilité liée à des produits, de différends contractuels avec des clients ou des fournisseurs, de réclamations et de différends découlant d'opérations de désinvestissement ou d'acquisition et d'autres poursuites judiciaires avec des tiers. L'approche de la Société consiste à se défendre avec vigueur dans ces causes.

Bien que la Société ne puisse prédire l'issue de toutes les poursuites en cours au 31 décembre 2023, selon l'information actuellement disponible dont la Société a connaissance, la direction est d'avis que la résolution de ces poursuites judiciaires n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

Suède

Bien que cette affaire ait trait au secteur Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à la poursuite et demeure imputable à Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans l'éventualité où elle subirait des préjudices dans le cadre de cette affaire.

Depuis le quatrième trimestre de 2016, les autorités policières suédoises mènent une enquête portant sur des allégations à l'égard d'un contrat conclu en 2013 visant la fourniture d'équipement et de services de signalisation à Azerbaijan Railways ADY (« contrat d'ADY »). En octobre 2016, la Société a déclenché un examen interne par suite de ces allégations, lequel est mené par des conseillers en comptabilité judiciaire externes, sous la supervision des Affaires juridiques et de conseillers juridiques externes. L'examen interne suit toujours son cours. Le 18 août 2017, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre une personne qui était alors à l'emploi de la filiale suédoise de la Société, cette personne étant également passible d'accusations de trafic d'influence. Le procès visant ces accusations s'est tenu du 29 août au 20 septembre 2017. Aucune accusation n'a été portée contre la filiale de la Société. La personne qui était alors un employé a été acquittée de toutes les accusations qui pesaient sur elle dans une décision rendue le 11 octobre 2017. Cette décision relative à toutes les accusations a été portée en appel le 25 octobre 2017 par l'autorité chargée des poursuites. Le 19 juin 2019, l'autorité chargée des poursuites a confirmé que l'acquittement lié à l'accusation de trafic d'influence n'est plus porté en appel; par conséquent, l'acquittement lié à cette accusation tient lieu de jugement définitif. L'affaire est en instance auprès de la Cour d'appel suédoise qui fixera probablement une date pour le procès en appel. Le 9 juin 2021, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre un autre ancien employé de la filiale suédoise de la Société. Le procès s'est déroulé du 11 novembre au 24 novembre 2021. Le 22 décembre 2021, l'ancien employé a été acquitté par la Cour de district de la Suède. Un avis d'appel a été déposé par l'autorité chargée des poursuites le 12 janvier 2022. Le procès en appel devant la Cour d'appel suédoise a eu lieu en avril 2023. En mai 2023, la Cour d'appel a confirmé le verdict d'acquittement rendu en décembre 2021. Cette décision est désormais définitive et non susceptible d'appel.

Banque mondiale

Le contrat d'ADY fait l'objet d'une vérification par le Groupe de la Banque mondiale conformément à ses droits de vérification contractuels. La vérification se poursuit. La politique de la Société est de se conformer à toutes les lois applicables, et elle collabore dans la mesure du possible dans le cadre de l'enquête et de la vérification. Comme ce qui a été rapporté dans les médias, le 15 novembre 2018, la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale a envoyé une lettre de demande de justification à Bombardier qui présentait la position de la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale à l'égard d'allégations de collusion, de corruption, de fraude et d'obstruction relativement au contrat d'ADY. La Société a été invitée à répondre à ces constatations préliminaires et y a répondu. Comme le processus de vérification de la Banque mondiale est soumis à des règles strictes en matière de

confidentialité, la Société ne peut que réitérer qu'elle est en profond désaccord avec les allégations et les constatations préliminaires exposées dans la lettre.

Ministère américain de la Justice

Le 10 février 2020, Bombardier a reçu une lettre du ministère américain de la Justice exigeant la communication des documents et de l'information relatifs au contrat d'ADY. L'examen interne de la Société sur les allégations est en cours, mais, selon l'information connue de la Société pour l'instant, rien ne porte à croire qu'un pot-de-vin ait été versé ou offert à un agent public ou que toute autre activité criminelle quelconque impliquant Bombardier ait eu lieu.

Le ministère américain de la Justice a également fait certaines demandes en lien avec des contrats conclus en Afrique du Sud et en Indonésie (voir ci-dessous), ainsi que des demandes se rapportant à d'autres ventes d'avions et de services. Bombardier apporte sa coopération eu égard aux demandes du ministère américain de la Justice.

Afrique du Sud (Transnet)

Bien que cette affaire ait trait au secteur Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à cette affaire et demeure imputable à Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans certaines circonstances.

La Société a appris dans différents médias la création d'une commission judiciaire d'enquête sur des allégations de captation de l'État, de corruption et de fraude dans le secteur public, y compris des organes de l'État (« Commission Zondo »), pour laquelle le mandat a été publié par voie de proclamation présidentielle le 25 janvier 2018. Des allégations d'irrégularités ont été rapportées dans les médias relativement à des achats multiples concernant la livraison de 1064 locomotives par l'exploitant ferroviaire sud-africain Transnet Freight Rail en 2014. Le 7 septembre 2018, Bombardier Transportation South Africa (Pty.) Ltd. (« BTSA ») a été informé que l'Unité d'enquête spéciale, une agence d'enquête judiciaire au sein du ministère de la Justice d'Afrique du Sud, avait ouvert une enquête relativement à l'acquisition des 1064 locomotives par Transnet.

La Société a mené un examen interne par l'intermédiaire de conseillers externes sous la supervision de conseillers juridiques. Selon l'information dont la Société dispose en ce moment, rien ne porte à croire que la Société a été impliquée dans une malversation relativement à l'achat par Transnet de 240 locomotives TRAXX de Bombardier Transport. Suivant la vente du secteur Transport à Alstom, cette dernière assume la gestion de la Commission Zondo et des questions liées à l'Unité d'enquête spéciale dans cette affaire.

Bien que l'Autorité nationale chargée des poursuites (« NPA ») en Afrique du Sud ne lui ait acheminé aucune demande, la Société comprend que la NPA mène une enquête au sujet des contrats avec Transnet.

Serious Fraud Office (« SFO ») du R.-U. (Indonésie)

En mai 2020, le Tribunal indonésien en matière de corruption a condamné l'ancien PDG de Garuda Indonesia (Persero) TBK (« Garuda ») ainsi qu'un collaborateur pour corruption et blanchiment d'argent en lien avec cinq processus d'approvisionnement impliquant différents manufacturiers, incluant le processus se rapportant à l'acquisition et à la location en 2011-2012 d'appareils Bombardier CRJ1000 par Garuda (« Transactions Garuda »). Aucune accusation n'a été portée contre la Société ni aucun de ses administrateurs, dirigeants ou employés. La Société a immédiatement entrepris un processus interne de révision concernant les Transactions Garuda qui est conduit par des conseillers juridiques externes.

Le SFO du R.-U. a lancé une enquête au sujet des Transactions Garuda. La Société a communiqué avec le SFO au sujet du processus de révision interne qu'elle a entrepris et de l'assistance potentielle pouvant être offerte au SFO sur une base volontaire.

GRC

En 2021, Bombardier a également reçu une communication de la part du groupe des Enquêtes internationales et de nature délicate de la GRC l'informant qu'il lancerait une enquête sur les Transactions Garuda et exigeant la transmission de documents de la part de la Société.

Les enquêtes menées par les diverses autorités de réglementation susmentionnées et les examens internes se poursuivent.

Demande reçue de la part de certains porteurs de billets de premier rang échéant en 2034

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (« lettre ») de la part du conseiller juridique de certains porteurs de billets de premier rang 7,450 % échéant en 2034 (« billets échéant en 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également déposé une plainte devant la Cour suprême de l'État de New York (« action »), qui revient sur des demandes faites en avril 2021 dans une lettre destinée à la Société (« lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles, essentiellement, les dessaisissements d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme de biréacteurs régionaux et sa division Aérostructures, constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2034, et qui soutiennent en outre que les mesures prises par la Société en mai 2021, lesquelles portent sur les questions soulevées dans la lettre d'avril 2021, ont violé les droits de ces porteurs. La Société estime que ces allégations sont sans fondement et elle entend se défendre avec vigueur contre l'action.

Action collective

Le 15 février 2019, la Société s'est vu signifier une requête se rapportant à une autorisation d'exercer un recours conformément à l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et une demande d'autorisation d'intenter une action collective devant la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et MM. Alain Bellemare et John Di Bert (« Requête ») (anciennement respectivement le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier) afin de réclamer des dommages-intérêts d'un montant indéterminé relativement à des déclarations fausses et trompeuses alléguées visant les activités, l'exploitation, les revenus et les flux de trésorerie disponibles de la Société, notamment une omission alléguée de présenter en temps opportun de faits importants concernant ses prévisions pour 2018. Dans la composante action collective de la Requête, le demandeur, Denis Gauthier, cherche à représenter toutes les personnes et entités qui ont acheté ou acquis des titres de Bombardier au cours de la période du 2 août 2018 au 8 novembre 2018 inclusivement, et qui ont détenu l'ensemble ou une partie de ces titres jusqu'au 8 novembre 2018. Le recours conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et l'action collective requièrent tous les deux une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante. D'ici là, aucune créance pécuniaire n'est en cours contre les défendeurs dans le cadre de ces poursuites devant les tribunaux.

Bombardier Inc. et MM. Bellemare et Di Bert contestent cette Requête. Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible.

Demande d'arbitrage d'Alstom

La Société a reçu un avis d'Alstom S.A. selon lequel cette dernière demande l'arbitrage devant la Chambre de commerce internationale en vertu de la convention relative à la vente par Bombardier de son secteur Transport le 29 janvier 2021 (« opération »). Dans sa demande d'arbitrage, Alstom allègue que la Société viole certaines dispositions contractuelles. Quoique l'issue de tout litige soit intrinsèquement incertaine, la Société a des raisons légitimes de se défendre contre la réclamation d'Alstom et elle a l'intention de le faire avec vigueur. La Société a aussi l'intention de contester certains ajustements du prix d'achat qui ont fait que le produit tiré de l'opération a été

moins élevé que les estimations initiales. L'audition des témoins est prévue pour la fin 2025 et les procédures sont assujetties à des clauses de confidentialité.

Action collective relative aux UAI

Le 21 avril 2023, une requête pour autorisation d'intenter une action collective a été déposée à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et MM. Pierre Beaudoin, Éric Martel et Alain Bellemare (« Requête ») (respectivement le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction, et l'ancien président et chef de la direction de Bombardier Inc.). La Requête sollicite la permission de représenter toutes les personnes qui ont reçu, en novembre 2020, des unités d'actions incessibles dont l'acquisition des droits a eu lieu en novembre 2023 (UAI) et de réclamer en leur nom un montant indéterminé égal à la valeur des UAI qui ont été annulées lorsqu'elles ont fait l'objet d'une répartition proportionnelle à la clôture de la vente du secteur Transport le 29 janvier 2021.

Le demandeur prétend que les codéfendeurs ont eu recours à des manœuvres et omissions frauduleuses en ne communiquant pas leur interprétation du régime d'UAI selon laquelle les anciens employés n'acquerraient pas les droits rattachés aux UAI après la date de clôture d'une transaction entraînant la fin de leur emploi chez Bombardier. L'action collective requiert une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante. D'ici là, aucune créance pécuniaire n'est en cours contre les codéfendeurs dans le cadre de cette poursuite devant les tribunaux.

Bombardier Inc. et les autres codéfendeurs contestent cette Requête. Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, l'action collective proposée est sans fondement, l'inclusion de MM. Beaudoin, Martel et Bellemare à titre de codéfendeurs n'est pas fondée, et la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard de chaque catégorie de titres de la Société inscrits à la cote d'une bourse est Services aux investisseurs Computershare Inc. à son bureau principal dans chacune des villes canadiennes suivantes : Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

CONTRATS IMPORTANTS ET DOCUMENTS TOUCHANT LES PORTEURS DE TITRES

Contrats importants

Aucun contrat important n'a été déposé sur SEDAR+ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Certains documents touchant les droits des porteurs de titres

Ci-dessous figure une liste des actes de fiducie auxquels la Société est partie et qui se rapportent aux billets et aux débetures de la Société émis et en circulation au 31 décembre 2023, lesquels ont tous été déposés sur SEDAR+ conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* :

- a) l'acte de fiducie daté du 20 décembre 1996 entre Bombardier, à titre d'émetteur, et Compagnie Montréal Trust (maintenant la Société de fiducie Computershare du Canada), à titre de fiduciaire et d'agent chargé de la tenue des registres, prévoyant l'émission des débetures 7,35 % venant à échéance en décembre 2026;
- b) l'acte de fiducie daté du 21 avril 2004 entre Bombardier, à titre d'émetteur, et Bank of New York Mellon (à titre de successeur aux droits de JPMorgan Chase Bank), à titre de fiduciaire et d'agent chargé de la tenue des registres, prévoyant l'émission des billets 7,45 % venant à échéance en mai 2034;
- c) l'acte de fiducie daté du 7 mars 2019 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,875 % venant à échéance en avril 2027;
- d) le premier acte de fiducie complémentaire daté du 12 mai 2021 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 7 mars 2019 prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,875 % venant à échéance en 2027;
- e) le premier acte de fiducie complémentaire daté du 20 mai 2021 entre Bombardier, à titre d'émetteur, et The Bank of New York Mellon en tant que successeur de JPMorgan Chase Bank, National Association (auparavant connue sous le nom de JPMorgan Chase Bank), à titre de fiduciaire, s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 21 avril 2004 prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,45 % venant à échéance en 2034;
- f) le premier acte de fiducie complémentaire daté du 21 mai 2021 entre Bombardier, à titre d'émetteur, et la Société de fiducie Computershare du Canada (auparavant Compagnie Montréal Trust – Montreal Trust Company), s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 20 décembre 1996 prévoyant l'émission des débetures 7,35 % venant à échéance en 2026;
- g) l'acte de fiducie daté du 8 juin 2021 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,125 % venant à échéance en 2026;

- h) l'acte de fiducie daté du 12 août 2021 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 6,000 % venant à échéance en 2028;
- i) l'acte de fiducie daté du 20 janvier 2023 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,50 % venant à échéance en 2029; et
- j) l'acte de fiducie daté du 17 novembre 2023 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 8,750 % venant à échéance en 2030.

Ces billets en circulation sont assujettis aux modalités et conditions en matière de rachat au gré de Bombardier, dans chaque cas comme il est indiqué dans les actes de fiducie respectifs régissant ces instruments. Les séries de billets et de débentures susmentionnées sont non garanties et ne sont pas garanties par une filiale de Bombardier. Les actes de fiducie respectifs régissant ces titres de créance contiennent des clauses restrictives et des dispositions en cas de défaut usuelles pour des instruments de créance de qualité, y compris des restrictions rattachées aux privilèges et priorités, aux regroupements et fusions et aux ventes d'actifs. Si un cas de défaut se produit et se poursuit, le fiduciaire ou les porteurs requis de titres aux termes de l'acte de fiducie applicable peuvent déclarer que tous ces billets ou débentures sont dus et payables immédiatement (cette échéance du terme étant automatique en cas de faillite ou d'insolvabilité de la Société).

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur indépendant qui a préparé le rapport des auditeurs indépendants aux actionnaires de Bombardier Inc. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Information sur le comité d'audit

Diane Giard est présidente du comité d'audit, dont les autres membres sont Rose Damen, Ji-Xun Foo, Anthony R. Graham et Eric Sprunk; chacun d'eux est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

La charte du comité d'audit est reproduite à l'annexe 1 jointe à la présente notice annuelle.

La formation et l'expérience pertinente de chaque membre du comité d'audit sont décrites ci-dessous.

Diane Giard (présidente) a été nommée présidente du comité d'audit avec prise d'effet le 5 juin 2018. Elle a été, de mars 2017 jusqu'à sa retraite en juin 2018, première vice-présidente à la direction, Particuliers-Entreprises et Marketing de la Banque Nationale du Canada. Elle s'est jointe à la Banque Nationale du Canada en 2011 à titre de première vice-présidente à la direction, Marketing et, moins d'un an plus tard, est devenue responsable du secteur Particuliers-Entreprises. Elle possède plus de 30 ans d'expérience dans le domaine bancaire, dont plusieurs années à La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) à laquelle elle s'est jointe en 1982 et où elle a occupé différents postes de haute direction à responsabilités croissantes, y compris celui de vice-présidente principale, Région Québec et Est de l'Ontario. M^{me} Giard est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Elle siège au conseil d'administration de TFI International Inc. et est membre du comité d'audit de cette dernière.

Anthony R. Graham a été nommé membre du comité d'audit avec prise d'effet le 2 mai 2019. Il est président du conseil, président et chef de la direction de Sumarria Inc. Il a agi à titre de vice-président du conseil de Wittington Investments, Limited de mai 2014 à mai 2019, après avoir occupé le poste de président de celle-ci depuis 2000. Avant de se joindre à Wittington Investments, Limited, il a occupé divers postes de direction au Canada et au Royaume-Uni auprès de la Financière Banque Nationale Inc. Il était auparavant membre du comité d'audit de Graymont Limited et membre des comités d'audit de la Banque le Choix du Président, de George Weston limitée et des Compagnies Loblaw limitée. Il a étudié à l'Université Western Ontario et est titulaire d'un doctorat honorifique en droit de la Brock University.

Ji-Xun Foo a été nommé membre du comité d'audit avec prise d'effet le 5 mai 2022. Il est associé directeur de GGV Capital – Asie depuis septembre 2023 et était associé directeur de GGV Capital, société mondiale de capital de risque, depuis janvier 2006. Avant de se joindre à GGV Capital, il a occupé divers postes au sein de Draper Fisher Jurvetson, du Conseil national de la science et de la technologie de Singapour et de Hewlett Packard. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique et d'une maîtrise en gestion de la technologie, tous deux décernés par l'Université nationale de Singapour. Il siège au conseil d'administration de Baidu, Inc. et de XPeng Inc., deux sociétés inscrites en bourse, et à celui de plusieurs entités fermées.

Rose Damen a été nommée membre du comité d'audit avec prise d'effet le 27 avril 2023. Elle est directrice générale de Damen Yachting depuis juillet 2015. Avant de se joindre à Damen Yachting, M^{me} Damen s'est occupée pendant cinq ans de la gestion de portefeuilles au sein d'Intrinsic Value Investors (IVI), investisseur institutionnel établi à Londres. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Erasmus aux Pays-Bas et d'un MBA de l'INSEAD et a réussi les trois examens d'analyste financier agréé (CFA).

Eric Sprunk M. Sprunk a été nommé membre du comité d'audit avec prise d'effet le 6 mai 2021. Il était, jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions en août 2020, chef de l'exploitation de Nike, Inc. depuis 2013. Au cours de sa carrière de 27 ans au sein de Nike, M. Sprunk a occupé divers postes de haute direction à responsabilités croissantes, notamment ceux de vice-président directeur, division mondiale des produits et du merchandising de 2008 à 2013 et de vice-président directeur et directeur général, division mondiale de la chaussure de 2001 à 2008. Il siège au

conseil d'administration de General Mills, dont il préside aussi le comité d'audit, et au conseil d'administration de Nordstrom. M. Sprunk est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et en comptabilité de l'Université du Montana.

Nomination des auditeurs

Pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a facturé à la Société les honoraires suivants pour des services :

Honoraires	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Honoraires d'audit	3 052 000 \$	2 645 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	593 000 \$	780 000 \$
Honoraires pour services fiscaux	1 359 000 \$	1 178 000 \$
Autres honoraires	5 000 \$	380 000 \$
Honoraires totaux	5 009 000 \$	4 983 000 \$

Dans le tableau ci-dessus, les expressions figurant dans la colonne « Honoraires » ont le sens suivant : « Honoraires d'audit » désigne tous les honoraires versés relativement à des services d'audit, soit les services professionnels fournis par les auditeurs indépendants de la Société aux fins de l'audit de ses états financiers annuels consolidés et de ceux de ses filiales et de l'examen des états financiers trimestriels consolidés de la Société ainsi que les services habituellement fournis par les auditeurs indépendants de la Société relativement aux dépôts et aux engagements prévus par la loi ou par un règlement; « Honoraires pour services liés à l'audit » désigne le total des honoraires facturés pour des services de certification et des services connexes fournis par les auditeurs indépendants de la Société qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen de ses états financiers consolidés et qui ne sont pas compris dans les « Honoraires d'audit », notamment les audits des régimes d'avantages sociaux des employés de la Société et d'autres services d'attestation, ainsi que les services de vérification diligente et autres services connexes; « Honoraires pour services fiscaux » désigne le total des honoraires facturés pour des services professionnels fournis par les auditeurs indépendants de la Société en matière de conformité fiscale, de conformité pour les expatriés et la mobilité internationale, de conseils fiscaux et de planification fiscale, notamment la préparation ou l'examen des déclarations de revenus et de la documentation relative aux prix de transfert et l'assistance en matière d'audit fiscal, fournis à la Société et à ses nombreuses filiales dans le monde entier; et « Autres honoraires » désigne le total des honoraires facturés pour des produits et des services fournis par les auditeurs indépendants de la Société qui ne sont pas visés par les « Honoraires d'audit », les « Honoraires pour services liés à l'audit » et les « Honoraires pour services fiscaux », lesquels ont principalement trait à des services d'évaluation des risques liés à la cybersécurité. Le comité d'audit a examiné la question de savoir si la prestation de services autres que des services d'audit est compatible avec le maintien de l'indépendance des auditeurs indépendants de la Société. Le comité d'audit a adopté une politique qui interdit à la Société d'engager ses auditeurs indépendants afin qu'ils fournissent des services faisant partie des catégories de services « interdits » qui ne sont pas liés à l'audit; cette politique exige également que soient approuvés au préalable par ce comité les services d'audit et les autres services faisant partie de certaines catégories autorisées de services non liés à l'audit.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires sur la Société, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la direction et les prêts qui leur ont été consentis par la Société, les principaux porteurs des titres de la Société et des titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base de titres de capitaux propres, sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour son plus récent exercice complet. Des renseignements financiers supplémentaires sont présentés dans les états financiers et dans le rapport de gestion 2023 de la Société pour son plus récent exercice complet. Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Toutes les informations intégrées par renvoi dans la présente notice annuelle figurent ou sont comprises dans un des documents d'information continue de la Société déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens, lesquels peuvent être consultés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Lorsqu'une section de la présente notice annuelle intègre par renvoi des informations provenant d'un des autres documents d'information continue de la Société, cette section renvoie expressément au document dans lequel cette information figure ou est incluse, de même qu'à la section pertinente.

ANNEXE 1

BOMBARDIER INC. CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Comité d'audit

1. Membres et quorum

- Au moins trois administrateurs, qui seront tous indépendants (sauf dans la mesure permise par les lois, règles et règlements applicables tel qu'il est déterminé par le conseil d'administration).
- Tous les membres du comité d'audit doivent posséder des compétences financières ou doivent acquérir des compétences financières dans un délai raisonnable après leur nomination au comité d'audit; un membre du comité d'audit possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de Bombardier.
- Quorum : une majorité des membres.

2. Fréquence et dates des réunions

- Normalement selon le calendrier des réunions du conseil d'administration de Bombardier (« conseil d'administration »).
- Au moins quatre fois l'an et au besoin.

3. Président du comité d'audit

Un des membres du comité d'audit agira à titre de président du comité. Les responsabilités du président du comité d'audit comprennent :

A. DIRIGER LE COMITÉ D'AUDIT DE MANIÈRE À AMÉLIORER SON EFFICACITÉ

- veiller à ce que le comité d'audit soit formé d'une équipe homogène et fournir le leadership nécessaire pour parvenir à cette fin;
- veiller à ce que les ressources qui sont disponibles pour le comité d'audit (et en particulier l'information pertinente et ponctuelle) soient suffisantes pour l'aider dans son travail;

B. GÉRER LE COMITÉ D'AUDIT

- préparer l'ordre du jour du comité d'audit de concert avec le vice-président exécutif et chef de la direction financière, et avant la réunion du comité d'audit, faire circuler l'ordre du jour aux membres du comité d'audit;
- adopter des procédures pour s'assurer que le comité d'audit peut faire son travail d'une façon efficace, superviser la composition et la structure du comité d'audit, établir le calendrier des réunions et les gérer;
- veiller à ce que la procédure aux réunions du comité d'audit prévoie suffisamment de temps pour permettre une discussion sérieuse des questions pertinentes; et

- veiller à ce que les décisions prises au cours des réunions du comité d'audit et toute question importante examinée lors de ces réunions soient rapportées au conseil d'administration à sa prochaine réunion régulière.

4. Mandat du comité d'audit

A. BUT

i. SUPERVISION DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET DE L'AUDIT

Le comité d'audit est un comité du conseil d'administration qui a été constitué afin d'aider celui-ci à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne :

- le processus de présentation de l'information financière;
- l'auditeur indépendant; et
- le service audit d'entreprise et évaluation des risques.

ii. SURVEILLANCE DE LA GESTION DES RISQUES

Le comité d'audit aide également le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne :

- les questions liées à la gestion des risques;
- les activités de financement de Bombardier;
- la gestion de la capitalisation du régime de retraite;
- les questions environnementales; et
- toute autre question déléguée au comité d'audit par le conseil d'administration.

B. OBJECTIFS

Les objectifs du comité d'audit sont les suivants :

- aider les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de reddition de comptes;
- favoriser le maintien de bonnes communications entre les administrateurs et l'auditeur indépendant;
- favoriser le maintien de l'indépendance de l'auditeur indépendant;
- avec la collaboration du vice-président exécutif et chef de la direction financière, veiller à ce qu'un système approprié de contrôle interne au niveau de la comptabilité et des finances et un cadre approprié de gestion des risques soient maintenus eu égard aux risques et aux expositions aux risques auxquels Bombardier peut faire face;
- maintenir la crédibilité et l'objectivité des rapports financiers; et
- étudier et évaluer toute question qui soulève des préoccupations importantes au sein du comité d'audit avec la collaboration, si le comité d'audit le juge nécessaire, du directeur de l'audit interne et/ou de l'auditeur indépendant.

C. RÉUNIONS

- Tout membre du comité d'audit ou l'auditeur indépendant ou le directeur de l'audit interne peut demander que le comité se réunisse.
- Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière assistent à toutes les réunions du comité d'audit, sauf à la partie, le cas échéant, qui constitue une séance privée à laquelle la présence de l'un ou l'autre de ces membres de la direction n'est pas jugée nécessaire, tel qu'il est déterminé par le comité d'audit.
- Le président et chef de la direction peut choisir de n'assister qu'à la partie de la réunion du comité d'audit durant laquelle les états financiers consolidés trimestriels ou annuels de Bombardier, selon le cas, le rapport de gestion s'y rapportant et le communiqué de presse qui doit être émis sur les états financiers consolidés sont examinés par les membres du comité d'audit.
- L'auditeur indépendant et le directeur de l'audit interne disposent de voies de communication directe avec le comité d'audit et reçoivent avis de toutes les réunions du comité d'audit et ont le droit d'y assister, sauf à la partie de la réunion, le cas échéant, qui constitue une séance privée à laquelle leur présence n'est pas jugée nécessaire, selon la décision du comité d'audit.
- En ce qui a trait aux finances et à la gestion des risques, le trésorier dispose de voies de communication directe avec le comité d'audit et reçoit avis de toutes les réunions du comité d'audit et y assiste, sauf à la partie de la réunion, le cas échéant, qui constitue une séance privée à laquelle sa présence n'est pas jugée nécessaire, selon la décision du comité d'audit.
- Le président et chef de la direction, le vice-président exécutif et chef de la direction financière, le directeur de l'audit interne ou tout autre représentant de la direction dont la présence est requise par le président du comité d'audit ou l'un des membres du comité d'audit, et l'auditeur indépendant rencontrent séparément le comité d'audit en séance privée tenue dans le cadre d'une réunion, au moins une fois l'an.
- Les procès-verbaux des réunions du comité d'audit sont conservés par le secrétaire de la Société. Les documents examinés par le comité d'audit sont conservés par le secrétaire de la Société. Une copie du procès-verbal des réunions ou des documents à l'appui est mise à la disposition de tout administrateur de Bombardier qui en fait la demande auprès du secrétaire de la Société.

D. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

- En ce qui a trait au conseil d'administration et à la présentation de l'information financière :
 - a. aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance envers les actionnaires, les actionnaires éventuels, les milieux financiers et le public relativement aux états financiers de Bombardier et à ses pratiques en matière de présentation de l'information financière ainsi qu'au système de contrôle interne au niveau de la comptabilité et des finances, à l'audit d'entreprise et l'évaluation des risques, aux systèmes d'information de gestion, à l'audit annuel externe des états financiers de Bombardier et à la conformité de Bombardier aux lois et aux règlements ainsi qu'à son propre code d'éthique;
 - b. maintenir des voies de communication directe avec la direction de Bombardier, le directeur de l'audit interne et l'auditeur indépendant;
 - c. passer en revue, avant leur divulgation, les états financiers consolidés trimestriels, le rapport de gestion s'y rapportant ainsi que le communiqué de presse portant sur les résultats financiers

trimestriels de Bombardier et, s'il y a lieu, recommander au conseil d'administration leur approbation et divulgation;

- d. passer en revue, avant leur divulgation, les états financiers consolidés audités annuels, le rapport de gestion s'y rapportant et le communiqué de presse portant sur les résultats financiers consolidés annuels de Bombardier et, s'il y a lieu, recommander au conseil d'administration leur approbation et divulgation;
- e. passer en revue la présentation et l'impact de questions importantes, inhabituelles ou délicates, comme la divulgation d'opérations entre personnes apparentées, d'événements importants non récurrents, de risques importants et de modifications apportées aux provisions ou aux estimations ou aux réserves comprises dans tout état financier;
- f. obtenir des explications, en vue de leur communication au conseil d'administration, relativement à tout écart significatif entre des périodes d'information comparables;
- g. passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités, y compris les cotisations fiscales ou toute situation en matière d'environnement, qui pourraient avoir un effet défavorable important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de Bombardier, ainsi que la manière dont la divulgation en est faite dans les états financiers;
- h. passer en revue la pertinence des conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers de Bombardier, étudier les recommandations visant à modifier ces conventions comptables et, s'il y a lieu, approuver les modifications appropriées à ces conventions;
- i. dans la mesure où leur examen n'a pas déjà été effectué par le comité d'audit, examiner et, s'il y a lieu, recommander l'approbation par le conseil d'administration de tous les états financiers compris dans des prospectus ou dans des notices d'offre, de même que de tous les autres rapports financiers exigés par les organismes de réglementation et nécessitant l'approbation du conseil d'administration;
- j. passer en revue les déclarations de responsabilité de la direction à l'égard des états financiers, telles que signées par la direction de Bombardier et incluses dans tout document publié;
- k. veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour passer en revue la communication au public, par Bombardier, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe c. ou d. ci-dessus, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures;
- l. veiller à ce que des procédures soient en place concernant i) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Bombardier au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et ii) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de Bombardier, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
- m. si le remplacement de l'auditeur indépendant est envisagé, passer en revue toutes les questions se rapportant à un tel remplacement, y compris tout différend entre Bombardier et l'auditeur indépendant relativement à l'opinion de l'auditeur indépendant ou à une réserve ou un commentaire exprimé par celui-ci; et

- n. surveiller l'application de la politique de communication de l'information de Bombardier et, au besoin, la passer en revue et faire des recommandations appropriées au conseil d'administration afin de la mettre à jour.
- En ce qui a trait à l'auditeur indépendant :
 - a. affirmer d'une façon expresse que l'auditeur indépendant est indépendant et doit rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit, et, dans ce contexte, travailler de façon constructive avec l'auditeur indépendant afin d'établir un rapport qui permettra une discussion franche et opportune quant à toute question importante, avec ou sans la présence de la direction, selon ce qui est approprié dans les circonstances;
 - b. suggérer au conseil d'administration un cabinet de comptables en vue d'une recommandation d'un auditeur indépendant aux actionnaires de Bombardier;
 - c. passer en revue et approuver le plan d'audit annuel de l'auditeur indépendant, ainsi que les modifications apportées à celui-ci, et les honoraires à verser pour l'audit externe;
 - d. pour chaque exercice financier, en conformité avec les modalités de la politique alors en vigueur sur l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit adoptée par le comité d'audit, passer en revue et approuver les modalités du mandat de l'auditeur indépendant quant i) aux services d'audit annuel et ii) aux services de revue trimestrielle; chacun de ces mandats doit être signé par le président du comité d'audit;
 - e. pour chaque exercice financier, en conformité avec les modalités de la politique alors en vigueur sur l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit adoptée par le comité d'audit, passer en revue et approuver la portée i) des services d'audit annuel et des autres services liés à l'audit et ii) des services de revue trimestrielle que l'auditeur indépendant fournira; dans ce contexte, s'assurer que l'auditeur indépendant a accès à tous les livres, dossiers et facilités, et à tout le personnel de Bombardier;
 - f. passer en revue, avec l'auditeur indépendant, le contenu de son rapport relativement aux états financiers consolidés annuels de Bombardier et les résultats de l'audit externe, tout problème important rencontré dans le contexte de l'audit externe, toute recommandation importante effectuée par suite de l'audit externe ainsi que les réponses de la direction et le suivi dans ce contexte et s'assurer que l'auditeur indépendant est satisfait que les estimés comptables et les jugements faits par la direction quant au choix des principes comptables reflètent bien une application appropriée des principes comptables généralement reconnus;
 - g. passer en revue toute recommandation importante par l'auditeur indépendant aux fins de renforcer les contrôles internes au niveau de la comptabilité et des finances de Bombardier;
 - h. passer en revue toute question importante qui n'a pas été réglée entre la direction et l'auditeur indépendant et qui pourrait avoir des répercussions sur la présentation de l'information financière ou les contrôles internes de Bombardier;
 - i. évaluer le rendement de l'auditeur indépendant au moins une fois l'an;
 - j. s'assurer que l'auditeur indépendant ne fournit pas les services suivants à Bombardier :
 - tenue de livres ou autres services relativement aux dossiers comptables ou aux états financiers de Bombardier;

- conception et implantation de systèmes d'information financière;
 - services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une transaction, ou des rapports quant aux apports en nature;
 - services actuariels;
 - impartition de services d'audit interne;
 - fonctions de gestion;
 - ressources humaines;
 - courtier, conseiller en placements ou services bancaires d'investissement;
 - services juridiques; et
 - services d'expert non liés à l'audit;
- k. tout service non lié à l'audit requerra l'approbation préalable du comité d'audit en conformité avec les modalités de la politique alors en vigueur sur l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit adoptée par le comité d'audit; et
- l. passer en revue et approuver les politiques de Bombardier en matière d'embauche des associés et des salariés actuels ou anciens de l'auditeur indépendant de Bombardier, que cet auditeur soit actuel ou ancien.
- En ce qui a trait au directeur de l'audit interne :
 - a. au moins quatre fois par année, selon le calendrier des réunions du conseil d'administration, passer en revue le rapport du directeur de l'audit interne sur les résultats des travaux réalisés par le service audit d'entreprise et évaluation des risques et sur l'organisation, la dotation en personnel et l'indépendance de cette unité;
 - b. passer en revue et, selon le cas, approuver le plan annuel du service audit d'entreprise et évaluation des risques;
 - c. évaluer les voies hiérarchiques du service audit d'entreprise et évaluation des risques et émettre les recommandations nécessaires pour préserver l'indépendance du directeur de l'audit interne;
 - d. passer en revue les conclusions d'importance et les recommandations du service audit d'entreprise et évaluation des risques ainsi que les réponses de la direction s'y rapportant;
 - e. une fois l'an, évaluer la performance du directeur de l'audit interne; si les circonstances le justifient, examiner et recommander la destitution du titulaire de ce poste alors en fonction et la nomination de son remplaçant et présenter les résultats et conclusions du comité d'audit au comité des ressources humaines et de la rémunération et au président et chef de la direction de Bombardier;
 - f. une fois l'an, examiner les dispositions de la charte du service audit d'entreprise et évaluation des risques afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et, au besoin, approuver les modifications appropriées à celles-ci; et
 - g. passer en revue périodiquement les modalités des Contrôles internes et, au besoin, approuver les modifications appropriées à celles-ci.

- En ce qui a trait aux finances et à la gestion des risques :
 - a. périodiquement, i) examiner avec la direction les risques importants de nature financière auxquels Bombardier est exposée et les mesures que la direction a prises pour surveiller, limiter et gérer ces risques, ii) examiner le caractère adéquat des politiques, des procédures et des contrôles élaborés par la direction pour évaluer et gérer ces risques et, au besoin, approuver les modifications appropriées à ces politiques, procédures et contrôles, et iii) soumettre ses constatations et ses conclusions au conseil d'administration concernant ces questions;
 - b. examiner les opérations ou projets importants ou inhabituels reliés aux activités continues de Bombardier (comme les coentreprises, les investissements en actions, les contrats à long terme inhabituels et les programmes d'avion), notamment en ce qui concerne les occasions d'affaires importantes, les fusions, les acquisitions, les désinvestissements, les ventes ou achats importants d'actifs et les investissements en actions et soumettre ses constatations et ses conclusions au conseil d'administration et, s'il y a lieu et en conformité avec la politique sur la grille de délégation des pouvoirs approuvée par le conseil d'administration, approuver ou faire des recommandations au conseil d'administration aux fins d'approbation, puis surveiller périodiquement le rendement de Bombardier relativement à ces opérations ou projets;
 - c. périodiquement, examiner la situation financière de Bombardier, notamment :
 - sa structure du capital;
 - son niveau de liquidité et ses besoins à cet égard;
 - sa structure de remboursement de la dette à long terme;
 - ses disponibilités de capital à court terme; et
 - sa politique en matière de dividendes,
 et, au besoin, soumettre des recommandations appropriées au conseil d'administration;
 - d. périodiquement, examiner sa conformité actuelle ou projetée concernant les engagements aux termes de toutes les facilités de crédit et de tous les actes de fiducie;
 - e. périodiquement, examiner les relations de Bombardier avec les agences de notation du crédit et les notes attribuées à Bombardier, y compris toutes les questions susceptibles de s'y rapporter;
 - f. périodiquement, examiner les activités et programmes de financement à l'intention des clients offerts par Bombardier afin de soutenir ses objectifs d'entreprise, y compris les opérations hors bilan, les financements garantis et non garantis, les investissements en actions, les lettres de crédit, les garanties et autres formes de soutien financier et la gestion des obligations connexes éventuelles;
 - g. périodiquement, examiner les politiques, procédures et contrôles en ce qui concerne :
 - la couverture de change, y compris la Politique corporative de gestion du risque de change;
 - les ventes, y compris la politique relative aux représentants transactionnels;
 - les taux d'intérêt; et
 - les instruments dérivés;
 et, au besoin, approuver les modifications appropriées à ceux-ci;

- h. périodiquement, examiner le programme d'assurance de Bombardier et les risques assurés, y compris la protection relative au dommage matériel, à l'interruption des activités, à la responsabilité, aux administrateurs et aux membres de la direction;
 - i. périodiquement, examiner l'exécution des obligations de Bombardier relativement à ses divers régimes de retraite et le placement de l'actif de ceux-ci et obtenir l'information appropriée concernant les politiques de placement, le rendement des placements, la structure de responsabilité actuarielle, les déficits en matière de capitalisation et déficits comptables et leur incidence sur les résultats, les politiques de capitalisation, les rapports de conformité aux diverses politiques en matière de placement ou exigences législatives à cet égard et les états financiers audités des régimes de retraite;
 - j. périodiquement, examiner le rapport de la direction de la Société en matière d'environnement;
 - k. veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour l'examen des mesures liées aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») du rendement, de la situation ou des progrès de Bombardier ou de tout autre élément inclus dans le rapport sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance annuel de Bombardier (« **rapport ESG** »), y compris, s'il est jugé souhaitable de le faire, un examen ou un audit de ces mesures par l'auditeur indépendant ou un autre tiers, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures;
 - l. examiner, avant leur divulgation, les mesures ESG et, s'il est approprié de le faire, recommander au conseil d'administration l'approbation et la divulgation de ces mesures dans un rapport ESG, le tout de concert avec le comité de la gouvernance et des nominations du conseil d'administration, auquel incombe la responsabilité générale de surveiller le plan, les pratiques, les politiques connexes et les communications en matière d'ESG de Bombardier, et recommander au conseil d'administration l'approbation du rapport ESG; et
 - m. s'acquitter des autres obligations ou responsabilités déléguées au comité d'audit par le conseil d'administration.
- En ce qui a trait au mandat du comité d'audit, au moins une fois par année, examiner la charte du comité d'audit afin de faire en sorte qu'elle continue d'être pertinente et faire des recommandations au comité de la gouvernance et des nominations du conseil d'administration en ce qui concerne les responsabilités du comité qui y sont prévues.

5. Divers

Au besoin, le comité d'audit peut obtenir l'aide de conseillers juridiques, de comptables ou d'autres conseillers externes, ainsi que de consultants, et doit avoir accès aux fonds nécessaires pour le paiement des honoraires des auditeurs indépendants et de tout conseiller ou consultant dont il retient les services.

Bien que le comité d'audit ait les responsabilités et les pouvoirs qui sont prévus dans la présente charte, il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou de mettre en place des audits ou de déterminer que les états financiers de Bombardier sont complets et exacts et sont en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Ces questions sont la responsabilité de la direction, du directeur de l'audit interne et de l'auditeur indépendant.

Aucune disposition de la présente charte ne vise à céder au comité d'audit la responsabilité du conseil d'administration de s'assurer que Bombardier respecte les lois et règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences législatives ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du comité d'audit.

À l'égard des politiques, procédures, rapports, documents, dépôts, divulgations, contrats, ententes, évaluations, décisions ou autres mesures ou événements qui sont assujettis à l'approbation du comité d'audit ou à la recommandation au conseil aux fins d'approbation, en cas d'incompatibilité entre la présente charte et la politique sur la grille de délégation des pouvoirs [*Delegation of Authority Matrix policy*] approuvée par le conseil, de temps à autre, en ce qui a trait au niveau d'approbation requis, les modalités de la politique sur la grille de délégation des pouvoirs [*Delegation of Authority Matrix policy*] auront préséance.

Si le titre d'un cadre, d'un employé ou d'une autre personne exerçant une fonction donnée est mentionné dans les présentes et que cette personne ne détient plus ce titre, la mention renverra à une personne exerçant une fonction similaire.



Bombardier Inc.

400, chemin de la Côte-Vertu Ouest
Dorval (Québec) Canada H4S 1Y9
bombardier.com